



COMMUNICATION SUR LE PROGRES DU GROUPE AVRIL

ANNEE 2018



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Publication décembre 2019

TABLE DES MATIERES

Lettre de réadhésion.....	iii
Avril en bref.....	iv
Déclaration de Performance Extra-Financière	1
1. Mission et valeurs	4
2. Modèle d'affaires : une organisation en filière.....	5
3. Stratégie et RSE : une vision intégrée.....	10
4. Identification des risques extra-financiers.....	15
5. Politiques, Plans d'action et Indicateurs.....	18
6. Autres informations.....	31
7. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant.....	33
ANNEXES	a
A. Avril : UNE valorisation durable de toutes ses ressources.....	b
B. Engagements et objectifs 2023.....	c
C. Avril et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.....	d
D. Tableau des indicateurs de performance extra-financière.....	h

À propos de cette Communication sur le Progrès

Le présent document donne des éléments de bilan et de résultats au regard des principes du Pacte Mondial sur l'année 2018. Compte tenu de la date de publication, des éléments de l'année 2019 y figurent également lorsque ceux-ci étaient disponibles.

Il s'appuie sur la **Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2018** du Groupe, rapport rédigé en réponse à la réglementation (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises). Des annexes issues du rapport annuel d'activité et de développement durable 2018 y sont ajoutées.

LETTRE DE READHESION



Avril est né d'une vision de développement durable pour le monde agricole français : la conviction qu'il était nécessaire de mutualiser nos forces et d'aligner nos actions au sein d'un Groupe dont les résultats seraient exclusivement destinés à financer un avenir pérenne, au service d'une alimentation humaine et animale responsable et de qualité.

Forts de cette ambition et animés par nos valeurs de Respect, d'Audace et de Performance, nous avons formalisé une démarche de responsabilité sociétale dès 2012, démarche qui a depuis gagné en maturité. Aujourd'hui, Spring incarne notre démarche RSE et accompagne le plan stratégique Avril 2023. Face aux enjeux du développement durable, Spring c'est d'abord un cadre d'action qui se structure autour de 5 piliers et 14 thèmes découlant de la mission du Groupe. Spring c'est aussi un score global pour mesurer l'avancement de notre démarche RSE sur la durée du plan 2023. Ce score est basé sur 25 indicateurs clés assortis de cibles à horizon 2023.

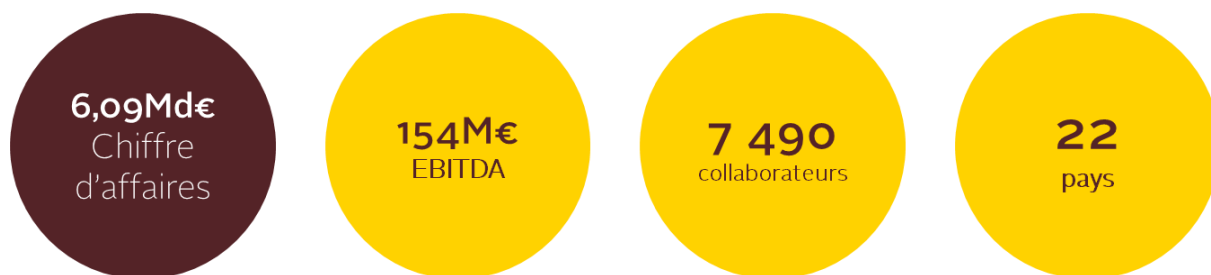
Signataires depuis 2017, nous publions notre troisième Communication sur le Progrès au niveau *Advanced*, et réaffirmons ainsi notre engagement et notre soutien aux dix principes du Global Compact ainsi que notre détermination à contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies.



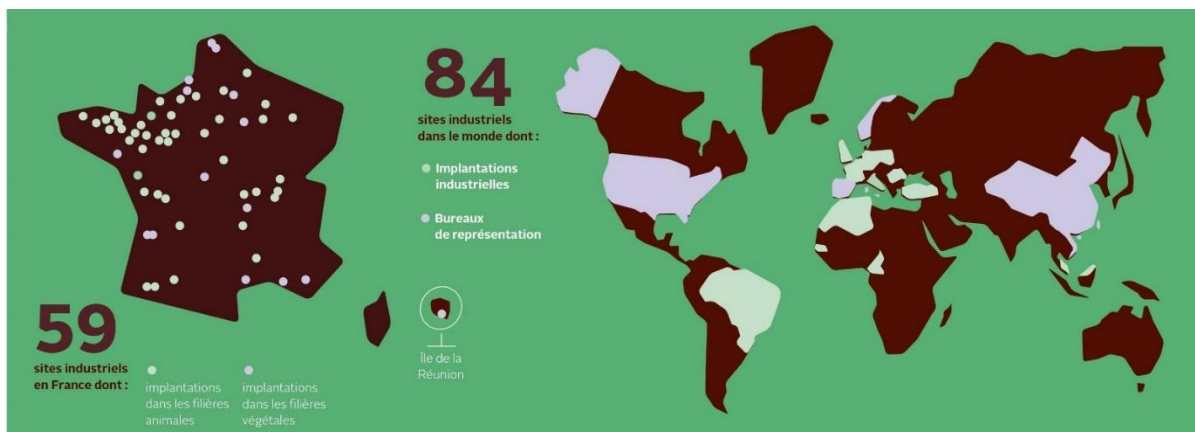
Jean-Philippe Puig,
Gérant de la SCA Avril

AVRIL EN BREF

Avril a été créé en 1983 à l'initiative du monde agricole afin de développer des débouchés pérennes pour les productions oléagineuses françaises, notamment le colza et le tournesol. En 35 ans, Avril est devenu un groupe agro-industriel et financier majeur, présent en France et à l'international, dans des métiers très divers de l'amont à l'aval de la filière. Il s'appuie sur un portefeuille de marques reconnues comme Sanders, Lesieur, Puget, Costa d'Oro, Bunica, Matines, Taous, Diester, Oleo100... Son organisation en filière répond aux enjeux actuels et futurs du monde agricole.



Données au 31.12.2018



UN MODÈLE...

... HUMAIN

Nous croyons dans la singularité du talent de chacun.

La diversité de nos métiers et des territoires dans lesquels nous opérons se nourrit dans nos valeurs de respect, d'audace et de performance.

... FINANCIER

Nous réinvestissons la quasi-totalité de notre résultat dans le développement de nos filières.

... DE CROISSANCE

Nous diffusons nos savoir-faire et nous cultivons de nouvelles filières, au-delà de nos métiers historiques, pour créer de la valeur durable sur de nouveaux marchés et territoires.

... D'INNOVATION

Du végétal à l'animal, nous donnons la priorité aux idées nouvelles et à la recherche, au service des transitions agricole, alimentaire et énergétique.

... D'ALLIANCE

Nous plaçons au cœur de notre performance notre rôle de partenaire et d'investisseur responsable dans les entreprises innovantes des filières agricoles et agroalimentaires.

... D'ACTION

Nous agissons aujourd'hui pour mieux préparer demain, en s'engageant avec nos parties prenantes, pour transformer nos filières à chaque maillon de la chaîne, du consommateur au producteur.



DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIERE

ANNEE 2018

Publication avril 2019

TABLE DES MATIERES

1. Mission et valeurs	4
Notre mission	4
Notre singularité	4
Nos valeurs	4
2. Modèle d'affaires : une organisation en filière	5
Métier industriel.....	5
Métier d'investisseur : Sofiprotéol.....	6
Chaîne de valeur simplifiée des activités du groupe Avril.....	7
Informations clés sur les activités industrielles.....	8
Une gouvernance collégiale, ancrée dans le monde agricole.....	9
3. Stratégie et RSE : une vision intégrée	10
Plan stratégique Avril 2023.....	10
Une analyse extra-financière pour fixer les objectifs du plan Avril 2023.....	11
Démarche RSE : une accélération et un renforcement.....	11
4. Identification des risques extra-financiers	15
Méthodologie	15
Principaux risques extra-financiers du groupe Avril	16
5. Politiques, Plans d'action et Indicateurs	18
1 – Agriculture durable.....	18
2 – Achats responsables.....	18
3 – Adaptation au changement climatique	21
4 – Durabilité des biocarburants.....	21
5 – Qualité et sécurité des produits	22
6 – Transition alimentaire.....	23
7 – Bien-être animal.....	24
8 – Prévention des pollutions	25
9 – Utilisation durable des ressources	26
10 – Sécurité au travail	27
11 – Gestion des compétences.....	28
12 – Climat Social	29
13 – Parties prenantes	30
6. Autres informations	31
7. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	33

À propos de ce document

Le présent document donne des informations relatives à la performance extra-financière du groupe Avril, en réponse à la réglementation : décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Les informations portent sur l'année 2018. Compte tenu de la date de publication de cette déclaration, quelques informations portant sur l'année 2019 y figurent également lorsque celles-ci étaient disponibles.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2018 constitue le premier reporting RSE obligatoire du groupe Avril. Pour certaines des 13 thématiques (« risques » au sens de la DPEF) présentées ici, seul un point de situation à date des actions du Groupe a été fait. Les plans d'actions et indicateurs associés seront présentés dans la prochaine DPEF, portant sur l'année 2019.

En complément de cette DPEF, le lecteur intéressé peut également se référer au Rapport Annuel « intégré » 2018 du groupe Avril disponible sur le site internet www.groupeavril.com.

1. MISSION ET VALEURS

NOTRE MISSION

La mission du groupe Avril est de créer durablement de la valeur dans les filières des huiles et protéines, et de contribuer à une meilleure alimentation des Hommes et à la préservation de la planète.

NOTRE SINGULARITE

Fondé en 1983 à l'initiative du monde agricole pour assurer l'avenir des filières françaises des oléagineux et des protéagineux, Avril est devenu en 35 ans un groupe industriel et financier majeur. Il est présent en France et à l'international dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation, la nutrition animale, les énergies et la chimie renouvelables. Pour offrir des débouchés pérennes aux filières des huiles et des protéines, le Groupe a développé un portefeuille de marques fortes, leaders sur leurs marchés, dont Lesieur, Puget, Matines, Sanders, Diester, Bunica, Taous, El Kef, etc.

NOS VALEURS

En 2015, Avril s'est choisi trois valeurs – Respect, Audace, Performance – qui constituent aujourd'hui le socle de la culture du Groupe et la base de sa politique managériale.

RESPECT

C'est le fondement de l'identité d'Avril : un modèle bâti sur l'attention portée aux autres, le faire ensemble. C'est-à-dire avoir de l'estime pour ses collègues, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs.

AUDACE

Elle fait partie de notre histoire. Sans audace, la réussite collective d'Avril n'existerait pas. Oser entreprendre, oser s'ouvrir aux approches innovantes, être capable d'anticiper. Une attitude qui permet de répondre aux enjeux de transformation d'Avril.

PERFORMANCE

L'amélioration continue à la recherche de l'excellence est une notion qu'Avril se doit de cultiver. La performance est à la fois économique, sociale et sociétale. L'objectif est de faire tous ensemble d'Avril un groupe orienté clients et résultats dans le respect de nos trois valeurs.

Avril est né d'une vision de développement durable pour le monde agricole français : la conviction qu'il était nécessaire de mutualiser nos forces et d'aligner nos actions au sein d'un Groupe dont les résultats seraient principalement destinés à financer un avenir pérenne, au service d'une alimentation humaine et animale responsable et de qualité.

2. MODELE D’AFFAIRES : UNE ORGANISATION EN FILIERE

Le groupe Avril fonctionne selon un modèle original : une organisation en filière, de la graine jusqu'aux produits élaborés, dans laquelle chaque métier crée de la valeur pour tous les maillons de la chaîne. Avec l'ensemble de ses partenaires — producteurs agricoles, éleveurs, chercheurs, investisseurs — et fidèle à ce modèle, Avril s'emploie à bâtir des filières d'excellence au service de la ferme France.

Pour faire vivre son modèle, le Groupe mise sur la complémentarité de ses deux métiers : un métier industriel, organisé autour de quatre grands domaines ; et un métier d'investisseur exercé à travers Sofiprotéol, société de financement et de développement.

METIER INDUSTRIEL

DOMAINE « AVRIL VEGETAL »

- **Transformation végétale**

En amont de la filière, l'activité de transformation végétale intervient au tout début de la chaîne de valeur. Elle assure la première valorisation des graines oléagineuses et regroupe :

- Les activités industrielles de trituration, d'estérification et de raffinage ;
- La commercialisation des huiles, tourteaux et biodiesel à destination de clients internes et externes.

- **Huiles & condiments**

L'activité huiles & condiments fabrique et commercialise des huiles de table, sauces condimentaires et savons. Elle s'appuie sur des marques patrimoniales fortes, leaders sur leurs marchés :

- En France : Lesieur, Puget, Isio 4...
- En Roumanie : Untdelemn de la Bunica...
- Au Maroc : Lesieur Cristal, Al Horra, Taous, El Kef...
- En Italie : Costa d'Oro...

DOMAINE « AVRIL SPECIALITES »

Ce domaine regroupe les métiers de spécialité du groupe Avril. Les activités de ce domaine partagent l'ambition d'identifier des marchés porteurs et rentables à l'international et de proposer une offre de produits et de services créatrice de valeur.

- **Oléochimie (Oleon)**

La société Oleon met au point, fabrique et commercialise des molécules biosourcées à base d'huiles végétales et de graisses. Ces molécules sont utilisées dans un grand nombre de produits et applications, notamment des produits cosmétiques, d'hygiène et autres produits du quotidien.

- **Avril Spécialité Animales**

Les activités d'Avril Spécialités Animales (ASA) s'articulent autour de la nutrition-santé et de la biosécurité. Elles s'étendent à l'ensemble des expertises zootechniques ainsi qu'à la production et la commercialisation de spécialités nutritionnelles au service de la compétitivité et de la qualité des productions animales. ASA développe également des produits et services pour l'hygiène des bâtiments, la santé des animaux et le traitement de l'eau, de l'air et des surfaces.

DOMAINE « AVRIL FILIERES D'ÉLEVAGES »

Le domaine Avril Filières d'Élevages regroupe des activités variées, pour la plupart connectées aux filières françaises d'élevage.

- **Nutrition Animale**

Cette activité s'appuie principalement sur un métier historique : la fabrication d'aliments pour animaux, portée par la marque Sanders, leader du secteur en France, et l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration de leurs techniques de production et la conduite de leurs élevages.

- **Transformation animale**

Avril est impliqué en gestion directe dans la transformation et la commercialisation des produits d'élevage sur deux grands marchés des protéines animales : le porc et les œufs.

Avril détient des unités industrielles pour l'abattage, la découpe et la transformation de viande de porc, mais également de conditionnement d'œufs pour la grande distribution et de production d'ovoproduits à destination de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire.

DOMAINE « AVRIL DEVELOPPEMENT »

Le domaine Avril Développement regroupe des activités qui ont vocation à se développer ou à passer des alliances sur des marchés plus éloignés du cœur de métier du Groupe. On y retrouve en particulier deux sociétés spécialistes de l'économie circulaire :

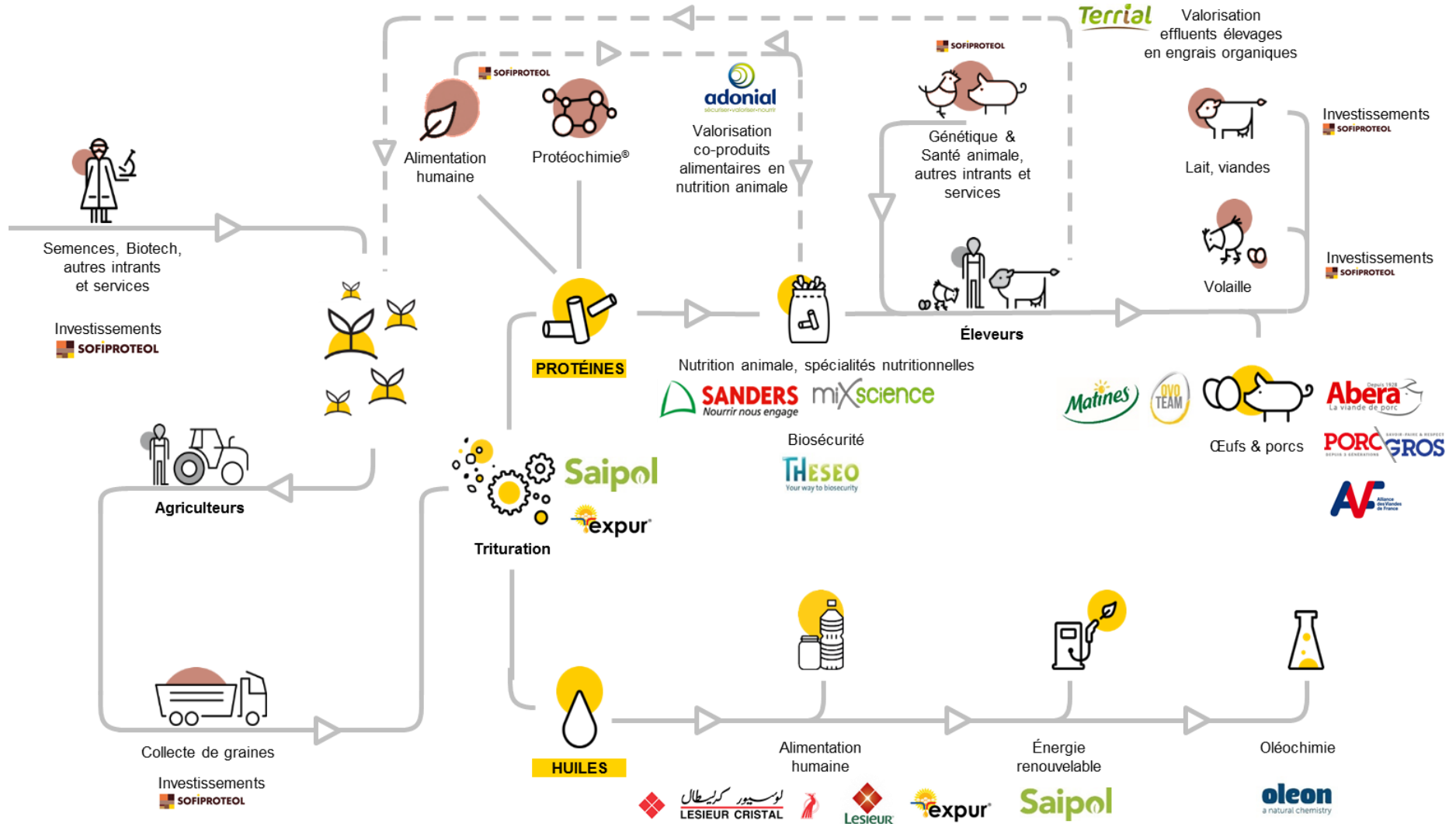
- Adonial, qui valorise en nutrition animale les écarts de production de l'industrie agroalimentaire ;
- Terrial, société experte dans la transformation de résidus industriels ou d'effluents d'élevage en énergie et fertilisants par voie de compostage et méthanisation.

METIER D'INVESTISSEUR : SOFIPROTEOL

Sofiprotéol accompagne les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire par le biais de prises de participations minoritaires et de prêts. Son objectif est de soutenir leur croissance à long terme et de pérenniser les filières nationales.

CHAÎNE DE VALEUR SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DU GROUPE AVRIL

Ce schéma, fourni à titre indicatif, présente les principales sociétés du Groupe en les positionnant sur une chaîne de valeur théorique. Cette représentation n'est pas exhaustive.



INFORMATIONS CLES SUR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

DOMAINE	AVRIL VÉGÉTAL		AVRIL SPÉCIALITÉS		AVRIL FILIÈRES D'ÉLEVAGES		AVRIL DÉVELOPPEMENT
ACTIVITÉS	Transformation végétale	Huiles & condiments	Oléochimie	Avril Spécialités Animales	Nutrition animale	Transformation animale	
SOCIÉTÉS	Saipol, Expur, Kerfoot, Novastell	Lesieur, Lesieur Cristal, Expur, Costa d'Oro	Oleon	Mixscience, Theseo, Nolivead, Tecnofirm, Dielna	Sanders, Sunfeed	Abera, Porcgros, AVF, Matines, Ovoteam	Adonial, Terrial, Feed Alliance
EFFECTIFS 2018 ¹	3097		1006	571	2303		75 ²
SITES DE PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> France, UK, Roumanie 11 usines dont 7 en France 	<ul style="list-style-type: none"> France, Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Roumanie, Italie 14 usines dont 7 en France 	<ul style="list-style-type: none"> Belgique, Allemagne, France, Malaisie 6 usines en Europe et en Asie 	<ul style="list-style-type: none"> France, UK, Pologne, Turquie, Brésil 10 usines dans 6 pays, une présence commerciale dans plus de 50 pays 	<ul style="list-style-type: none"> France, Algérie, Tunisie, Serbie 28 usines dont 25 en France 	<ul style="list-style-type: none"> France 3 usines d'abattage et de découpe (filière porc) 8 usines conditionnement d'œuf et production d'ovoproduits 	<ul style="list-style-type: none"> France
CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 ³	2,90 Mde	1,10 Mde	688 M€	180 M€	1,2 Mde	466 M€	77 M€
PRODUCTION 2018	<ul style="list-style-type: none"> Huiles végétales (brutes et raffinées), tourteaux riches en protéines, biodiesel (Diester), glycérine végétale, lécithine, huiles de spécialités, phospholipides (dont lécithines) et acides gras 1,87 Mt de tourteaux 1,55 Mt de biodiesel 	<ul style="list-style-type: none"> 1,16 Mt d'huiles alimentaires 57 kt de savons 29 kt de sauces 	<ul style="list-style-type: none"> 629 kt de produits oléochimiques : (acides gras, esters, alcools gras, glycérine, et autres spécialités) Nombreuses applications : lubrifiants, détergents, cosmétiques, produits d'hygiène, revêtements et peintures, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> 56,5 kt de prémix/basemix 42,9 kL d'aliments liquides 7,2 kt de produits de biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> 2,76 Mt d'aliments pour le bétail (hors prémix) 	<ul style="list-style-type: none"> 2,97 Md d'œufs (œufs amont, œufs coquille et ovoproduits) 122 kt carcasse porc abattus 	<ul style="list-style-type: none"> 26,6 kt de coproduits, écarts de production et excédents agroalimentaires valorisés par Adonial : 284 kt de fertilisants organiques produits par Terrial
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises pétrolières, Fabricants d'aliments pour le bétail Cosmétique, Pharmacie 	<ul style="list-style-type: none"> Enseignes de grande distribution Restauration collective Industrie agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Clients B to B dans divers secteurs : Cosmétique, Chimie (lubrifiants, peinture, produits d'entretien, etc.), Agro-alimentaire, Exploitation pétrolière, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Éleveurs Fabricants d'aliments pour le bétail 	<ul style="list-style-type: none"> 26 000 éleveurs utilisateurs d'aliment Sanders 	<ul style="list-style-type: none"> Matines : Enseignes de grande distribution Ovoteam : restauration collective et industrie agroalimentaire Abera : vente B to B dont interne (Porcgros) Porcgros : vente à Rungis 	<ul style="list-style-type: none"> Adonial : Fabricants d'aliments pour le bétail ou vente directe éleveurs Terrial : Réseaux de distribution pour fertilisants organiques ou vente directe agriculteurs

¹ Effectifs inscrits au sein des domaines industriels (en nombre de contrats de travail) au 31/12/2018, hors mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires

² Effectifs hors société Sopral et hors société Oceadis

³ Chiffres d'Affaires consolidé groupe 2018 : 6091 M€ = Somme des CA par domaines + CA « autres » 93 – 644 M€ pour éliminations

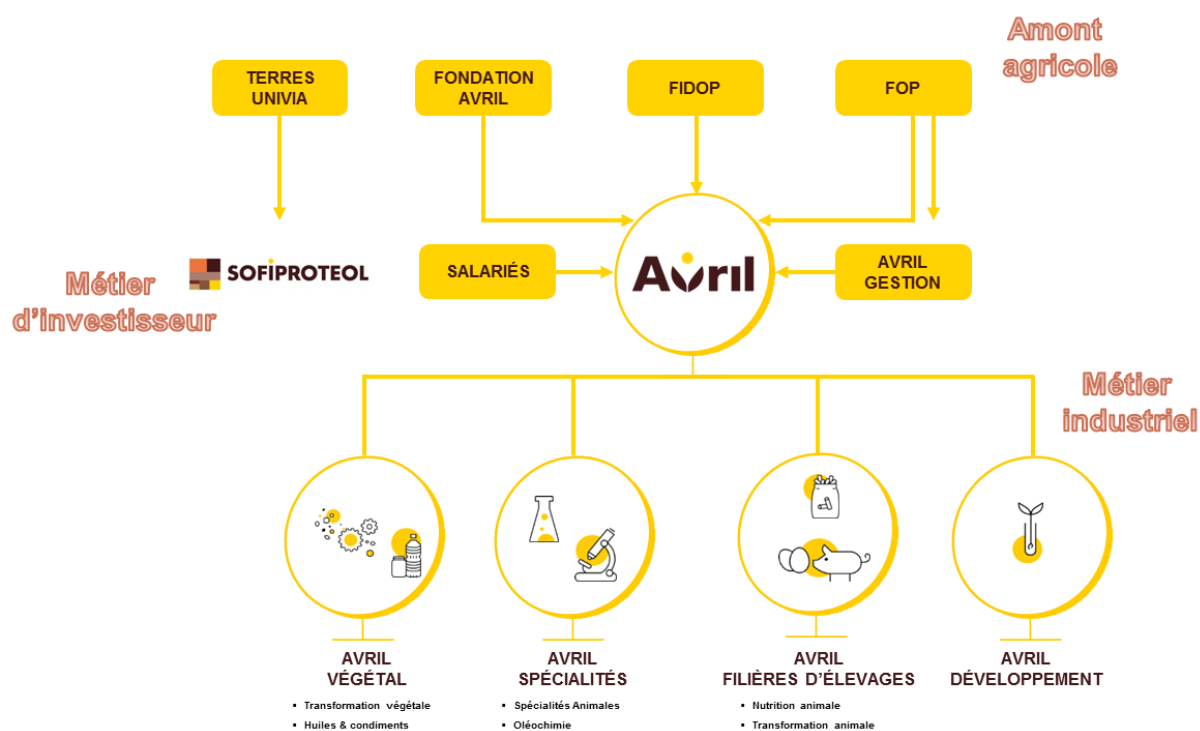
UNE GOUVERNANCE COLLEGIALE, ANCRÉE DANS LE MONDE AGRICOLE

En 2015, Avril s'est doté d'une nouvelle gouvernance et d'un statut de Société en Commandite par Actions (SCA). Cette structure permet de séparer le pouvoir des actionnaires (les associés commanditaires qui regroupent la FOP⁴, la Fondation Avril⁵, le FIDOP⁶), de celui du gestionnaire (la société Avril Gestion, associé commandité). Cette gouvernance a été conçue pour pérenniser le rôle central des actionnaires fondateurs du Groupe – les agriculteurs de la filière – au cœur de sa stratégie de croissance.

Les commanditaires exercent leur rôle à travers un **Conseil de surveillance** composé de huit membres, dont deux représentants des salariés du groupe Avril élus par leurs pairs. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil d'administration d'Avril Gestion nomme le gérant de la SCA et décide des grandes orientations stratégiques et financières du groupe Avril. Il se compose de neuf membres : quatre membres issus de la FOP, trois personnalités qualifiées et deux anciens dirigeants ou anciens mandataires sociaux du Groupe.

En février 2017, les administrateurs d'Avril Gestion ont élu Arnaud Rousseau à la présidence du Conseil d'administration.



⁴ Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux

⁵ Fondation reconnue d'utilité publique

⁶ Fonds de développement interprofessionnel de la filière des oléagineux et des protéagineux

3. STRATEGIE ET RSE : UNE VISION INTEGREE

PLAN STRATEGIQUE AVRIL 2023

Formalisé en 2018, le nouveau plan stratégique Avril 2023 s'appuie sur quatre axes au service d'un modèle agricole durable et compétitif :



1 – PRÉPARER LE FUTUR

Innovier pour répondre à la demande des consommateurs comme aux attentes des agriculteurs, en leur apportant des solutions.

Principaux axes :

- Valorisation des protéines végétales (alimentation animale, humaine et protéochimie) ;
- Développement de biotechnologies (ASA : applications en hygiène des élevages ; Oléochimie : procédés de productions plus doux par catalyse enzymatique, etc.) ;
- Ambitions sur le BIO notamment en nutrition animale, pour les œufs, et pour l'huile d'olive ;
- Innovation digitale.

2 – SE DÉVELOPPER DANS LES SPÉCIALITÉS

Renforcer les métiers à forte valeur ajoutée et grandir à l'international.

Principaux axes de travail :

- Rester à la pointe en oléochimie avec de nouvelles technologies propriétaires ;
- Proposer des solutions innovantes pour les élevages en combinant biosécurité (hygiène préventive) et solutions nutritionnelles dans une démarche globale de gestion sanitaire durable afin de réduire l'utilisation des antibiotiques ;
- Nouveaux métiers : nouvelle énergie OLEO100, ingrédients de spécialités (lécithine, phospholipides) ;
- Montée en gamme de marques B to C.

3 – RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RISQUE

Gagner en performance industrielle et environnementale, sécuriser les activités de commodités pour qu'elles deviennent rentables et pérennes.

Principaux axes :

- Sécurité : nouvelle feuille de route plus orientée sur les comportements individuels complétée par un programme d'amélioration de la sécurité industrielle et de la maintenance des usines ;
- Poursuivre la démarche d'excellence opérationnelle ;
- Segmenter et valoriser les offres en partant des attentes des clients et consommateurs.

4 – POURSUIVRE LA TRANSFORMATION

Achever la consolidation administrative et humaine du Groupe, moderniser son outil industriel, mesurer ses progrès.

Principaux axes :

- Les collaborateurs, acteurs de la transformation : consolidation de la culture managériale commune, via notamment Avril Academy ;
- Poursuivre la modernisation des outils industriels ;
- Franchir de nouvelles étapes dans notre démarche RSE.

UNE ANALYSE EXTRA-FINANCIERE POUR FIXER LES OBJECTIFS DU PLAN AVRIL 2023

Les orientations stratégiques d'Avril sont directement liées à la mission du Groupe et en ligne avec le projet initial de ses fondateurs et actionnaires. Ainsi, dans le cadre du plan stratégique, une analyse extra-financière des activités industrielles a été réalisée pour positionner chaque activité par rapport à la mission d'Avril. Ce positionnement est conçu selon deux axes clés qui se définissent comme suit :

- **Contribution au développement des filières nationales oléagineuses** : création de valeur, débouchés pour les graines oléagineuses (notamment françaises), augmentation des volumes tracés/certifiés ;
- **Contribution à la responsabilité sociétale du Groupe** : production alimentaire, réduction empreinte GES, innovation, développement dans les pays émergents.

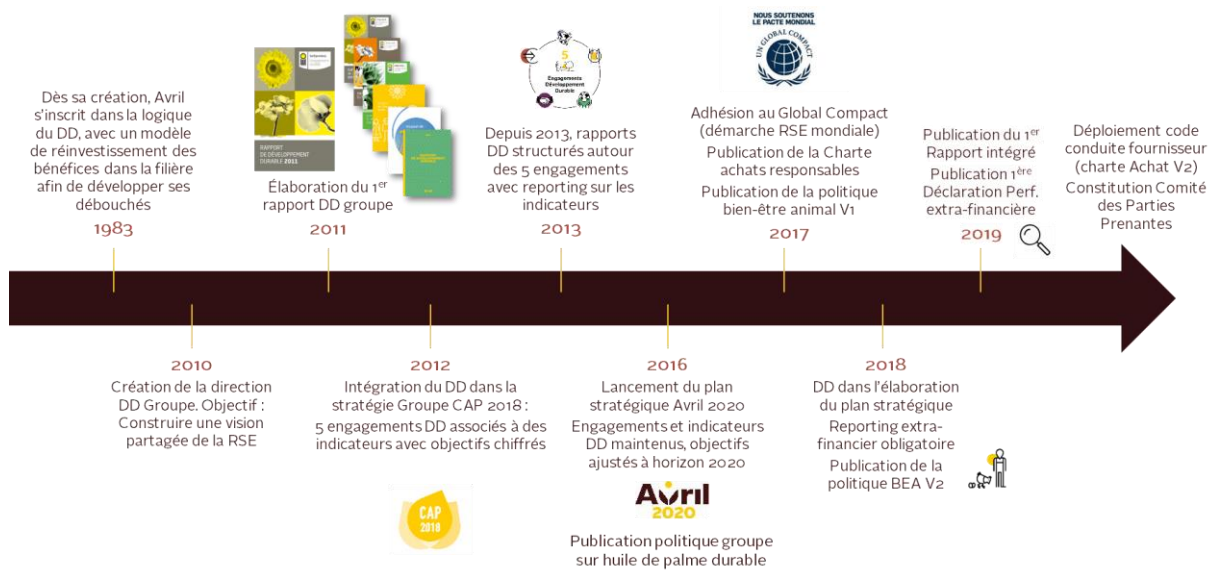
On parvient ainsi à modéliser et cartographier le positionnement de chacun des métiers industriels par rapport à la mission du Groupe. On peut alors distinguer plusieurs catégories : des métiers « raison d'être », au cœur de la vocation historique du Groupe avec une responsabilité vis-à-vis du monde agricole ; et des métiers plus internationaux et moins organisés en filières.

Au point de départ de cette approche : la responsabilité sociétale du Groupe et le développement durable des filières qui permettent donc de moduler les objectifs de rentabilité de chaque activité : les exigences seront plus fortes pour les métiers plus éloignés de la mission.

DEMARCHE RSE : UNE ACCELERATION ET UN RENFORCEMENT

Ces dernières années, des étapes clés ont été franchies avec, notamment, la publication de politiques structurantes sur le bien-être animal et l'huile de palme mais également avec des adhésions à des initiatives mondiales (Global Compact, RSPO). Ces actions ont permis de structurer et faire progresser la démarche RSE du Groupe.

En 2018, le groupe Avril a formalisé son [code d'éthique et de conduite](#). Celui-ci présente les normes que tous les collaborateurs du groupe Avril sont tenus de respecter dans leurs activités quotidiennes et leurs relations avec autrui. Il donne des lignes directrices pour aider les collaborateurs à prendre des décisions, en accord avec les valeurs et la réputation du groupe Avril.

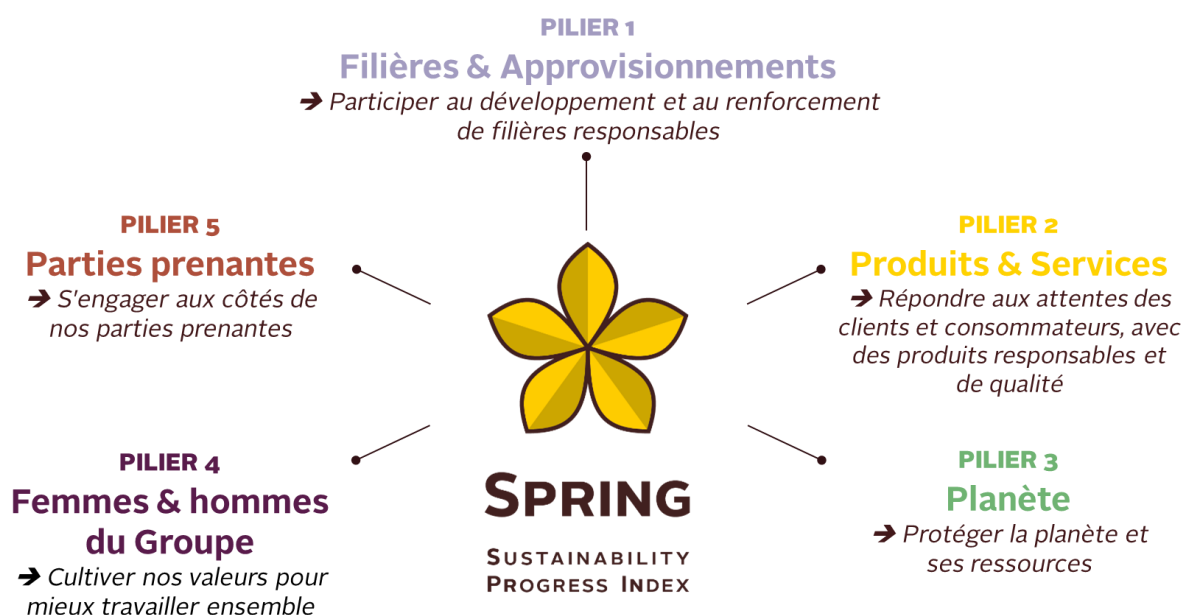


Le groupe AVRIL a signé en 2017 le Pacte mondial des Nations Unies, qui constitue la plus importante initiative au monde dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise et du développement durable.

En tant que signataire, nous sommes engagés à promouvoir activement, par nos stratégies et dans le cadre de nos activités, les dix principes fondamentaux associés au Pacte et touchant les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Avec le plan 2023, Avril a renforcé sa démarche RSE, formalisée pour la première fois en 2010 avec la création d'une Direction développement durable Groupe.

Un nouveau cadre RSE accompagne les axes stratégiques, basé sur cinq piliers découlant de la mission. Ce cadre se déploie en 14 thèmes et une quarantaine d'indicateurs dont certains sont assortis de cibles à horizon 2023. Ainsi, la RSE encadre non seulement la stratégie d'Avril dans sa conception (cf. analyse extra-financière), mais également dans son exécution puisqu'un indice dénommé SPRING permettra de mesurer de manière synthétique l'avancement global des indicateurs RSE par rapport à la cible 2023.



CADRE RSE AVRIL : LES THÈMES CLÉS DANS LE CADRE DU PLAN AVRIL 2023

Pilier 1 - FILIÈRES & APPROVISIONNEMENTS : Participer au développement et au renforcement de filières responsables

- Transformer des matières premières locales
- Investir durablement dans les filières (Métier Sofiprotéol)
- Contribuer à la transition agricole (évolution des pratiques agricoles, adaptation au changement climatique)
- Mettre en place un approvisionnement responsable (code de conduite fournisseur, actions sur matières premières palme, soja)

Pilier 2 - PRODUITS & SERVICES : Répondre aux attentes des clients et consommateurs avec des produits responsables et de qualité

- Offrir des produits sûrs et de qualité
- Répondre aux nouvelles attentes pour des produits locaux, naturels, bio, sans-OGM, etc. – filières d'excellence, filières tracées, origine France, Bio, produit biosourcés, biodiesel bas GES, OLEO100
- Nourrir la planète (capacité nourricière du groupe, développement protéines végétales pour alimentation humaine)
- Agir pour le bien-être animal

Pilier 3 - PLANÈTE : Protéger la planète et ses ressources

- Réduire l'empreinte environnementale de nos activités industrielles : gestion énergie, gestion eau, émissions GES, prévention des pollutions, logistique durable
- Développer l'économie circulaire : valorisation des déchets de nos opérations, valorisation des co-produits et déchets de nos filières, emballages, dons

Pilier 4 - LES FEMMES & LES HOMMES : Cultiver nos valeurs pour mieux travailler ensemble

- Partager une culture et des valeurs communes groupe : sécurité, adhésion à la stratégie, communication interne, développement d'une culture managériale commune
- Développer tous les talents : conversation de développement et de carrière, développement des compétences avec la démarche 70/20/10, formation, mobilité interne, gestion des compétences clés et plan de succession, accès des femmes aux postes à responsabilité, identification et accompagnement des potentiels, Avril Academy, intégration des jeunes et des travailleurs en situation de handicap
- Être attentif aux collaborateurs : engagement et bien-être, dialogue social, réduction de l'absentéisme, rémunération juste et compétitive

Pilier 5 - PARTIES PRENANTES : S'engager aux côtés de nos parties prenantes

- Agir avec nos parties prenantes externes (amont agricole, pouvoirs publics, ONGs, etc.) : dialogue parties prenantes externes, relations avec contractants, initiatives avec les communautés locales

LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Compte tenu de sa mission et de ses activités, le Groupe contribue directement à l'atteinte de certains objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies, et pour lesquels le Pacte Mondial fournit un cadre de mise en œuvre pour les entreprises. Du fait des productions alimentaires du Groupe, des actions engagées en termes de performance énergétique et des solutions innovantes proposées en substitution aux ressources fossiles, l'implication d'Avril est tout particulièrement tangible au niveau des objectifs suivants :

- ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » ;
- ODD 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » ;
- ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables » ;
- ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

4. IDENTIFICATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

METHODOLOGIE

Afin de déterminer les risques à retenir pour sa déclaration de performance extra-financière, Avril a suivi la démarche suivante :

- **Passage en revue des risques extra-financiers potentiels**
Étude de la réglementation précédente (i.e. les 42 thématiques de l'Article 225 de la loi Grenelle II) afin de dresser une liste exhaustive des risques directs ou indirects en lien avec l'activité du groupe Avril et les intérêts des parties prenantes (univers des risques potentiels) ;
- **Évaluation de l'importance des risques au regard des activités de l'entreprise**
Cette évaluation s'appuie sur la cartographie des risques financiers du Groupe régulièrement revue par une instance dédiée : le Comité des risques (membres du Comex, Direction juridique, Direction du contrôle interne) qui se réunit au moins une fois par trimestre.

En complément, les enseignements des analyses de matérialité déjà réalisées pour deux filiales du Groupe (Oleon en 2016 et Saipol en 2017⁷) ont également été utilisés pour l'évaluation.
- **Sélection et consolidation des 13 principaux risques extra-financiers**
La liste des risques extra-financiers principaux du groupe Avril a été définie en concertation avec les parties prenantes internes concernées, notamment les membres du comex. Pour chacun des risques, un membre du comex a été identifié comme étant responsable de la gestion du risque (rôle de risk owner).
- **Validation de la liste finale des risques par le Comité des risques**
Une correspondance a été établie entre la liste finale des risques extra-financiers et la cartographie pré-existante des risques financiers du Groupe. Ainsi, 11 des 13 risques extra-financiers peuvent directement être reliés à des risques financiers opérationnels ou stratégiques déjà identifiés.
 - Risques stratégiques : vision long terme (5 à 10 ans) sur les risques et/ou opportunités non saisies
 - Risques opérationnels : vision 2 à 3 ans, risques suivis de manière récurrente par le comité des risques

En complément, deux nouveaux risques dits « RSE » ont été rajoutés spécifiquement pour la présente DPEF.

⁷ Ces deux activités couvrent plus de 50 % du chiffres d'affaires du Groupe.

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE AVRIL

Risque	Type de risque	Description	Opportunités associées
PILIER 1 – FILIÈRES & APPROVISIONNEMENTS			
1 – Agriculture durable	Stratégique	<p>Favoriser l'évolution vers des pratiques agricoles durables La contribution à la réduction de l'impact environnemental de l'amont agricole est un enjeu fort pour la pérennité du groupe Avril. En particulier, la phase de production agricole représente la majeure partie des émissions de GES (vs. autres étapes du cycle de vie) pour les produits du Groupe (alimentation humaine, animale ou biocarburant). Le groupe Avril souhaite promouvoir des pratiques innovantes et contribuer à la transition des modèles agricoles tout en favorisant un meilleur partage de la valeur issue de ces nouveaux modèles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Influence d'Avril sur l'évolution des pratiques agricoles ▪ Renforcement du lien entre les consommateur et l'amont des filières ▪ Création de valeur dans les filières, notamment pour les agriculteurs
2 – Achats responsables	Stratégique	<p>Maîtriser les risques environnementaux et sociaux liés à nos achats La responsabilité d'une entreprise en matière de risques sociaux et environnementaux ne s'arrête pas au périmètre de son activité directe, mais s'étend sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La prévention des risques passe par une première étape nécessaire de formalisation, dans un code de conduite, des attentes vis-à-vis des fournisseurs en ce qui concerne le respect des réglementations et des Standards internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou encore les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance accrue des fournisseurs source d'innovation et de performance économique
3 – Adaptation au changement climatique	Stratégique	<p>Assurer la pérennité de nos filières Le changement climatique pourrait mettre en péril les rendements et la disponibilité des productions agricoles, notamment oléoprotéagineuses qui sont à la base des activités du Groupe. La recherche de nouvelles variétés de semences et de solutions innovantes peut apporter des réponses pertinentes sous réserve d'une anticipation suffisante des travaux pour répondre aux besoins des filières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de nouvelles filières
PILIER 2 – PRODUITS & SERVICES			
4 – Qualité et sécurité des produits	Opérationnel	<p>Garantir la sécurité et la qualité des aliments et des produits (alimentation humaine et alimentation animale) Toute entreprise doit veiller à la santé et la sécurité des personnes consommatrices ou utilisatrices des biens qu'elle met sur le marché et respecter la réglementation en vigueur. Sur le marché alimentaire, les consommateurs manifestent une sensibilité de plus en plus accrue au contenu et à la qualité des produits consommés directement ou indirectement via la nutrition animale. Si la qualité et la sécurité sont une priorité absolue, le Groupe souhaite aller plus loin dans un effort de transparence et de vigilance dans le développement de ses produits pour répondre à ce besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation et développement des filières intégrées et/ou tracées
5 – Durabilité des biocarburants	Opérationnel	<p>Assurer la pérennité du marché du biodiesel Dans un environnement économique difficile où la durabilité des biocarburants de première génération est parfois remise en cause par les ONG et les pouvoirs publics, la pérennité du marché du biodiesel est un enjeu pouvant impacter le développement d'Avril. Au-delà de ses activités propres, le groupe Avril s'engage à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de la filière de production du biodiesel. Ceci passe par un travail avec ses partenaires notamment les agriculteurs pour mieux valoriser économiquement les pratiques agricoles moins émettrices en carbone, mais également les partenaires logistique pour réduire l'impact du transport amont et aval. Le bilan GES du biodiesel, du champ à la pompe, est un sujet doublement stratégique : respect de la réglementation UE (seuil d'émission vs. diesel pétrosourcé) et opportunité business (meilleure valorisation du biodiesel bas GES)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication positive sur l'impact « bas carbone » de nos produits ▪ Développement d'énergies nouvelles
6 – Transition alimentaire	Stratégique	<p>Répondre à la demande croissante en protéines végétales Sous l'effet de la croissance démographique mondiale et de la demande grandissante en produits d'origine animale, satisfaire les besoins en protéines végétales sera plus difficile. L'un des grands défis du groupe Avril est de répondre à cet enjeu. Il s'agit ainsi pour le groupe Avril de travailler à la valorisation des protéines issues des graines oléagineuses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des offres issues des protéines végétales

Risque	Type de risque	Description	Opportunités associées
7 – Bien-être animal	Opérationnel	Agir pour le bien-être animal La bienveillance envers les animaux ainsi que leurs bonnes conditions de vie, de transport et d'abattage constituent des attentes sociétales majeures. L'amélioration continue des pratiques en faveur du bien-être des animaux est une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité des produits du groupe Avril.	<ul style="list-style-type: none"> Montée en qualité et en valeur des produits
PILIER 3 – PLANÈTE			
8 – Prévention des pollutions	Opérationnel	Prévenir les pollutions et maîtriser les incidents environnementaux « significatifs » Les sites industriels du groupe Avril, peuvent être exposés à des risques d'incendie, d'explosion ou d'émissions accidentelles dans l'environnement. La politique Hygiène Sécurité Environnement doit permettre de maîtriser ce risque à tous les niveaux et sur l'ensemble des sites du groupe Avril.	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité de l'entreprise vis-à-vis des parties prenantes
9 – Utilisation durable des ressources	RSE	Inscrire le groupe Avril dans une économie circulaire Grâce à la complémentarité de ses métiers, le groupe Avril s'affirme comme un acteur clé de la (bio)économie circulaire. La valorisation maximale de tous les flux de matière est inscrite au cœur des activités d'Avril. Avril cherche à optimiser la création de valeur à chaque étape du processus de production. A partir du colza et du tournesol, les opérations de trituration produisent des huiles végétales (destinées à l'alimentation, les biocarburants et la chimie) et des tourteaux (utilisés dans l'alimentation animale) mais également des résidus organiques (coques de tournesol, grignon d'olives, etc.) utilisés comme combustibles dans les chaudières de biomasse du Groupe. Afin d'assurer sa croissance, le groupe Avril investit la valorisation d'autres coproduits à haute valeur ajoutée, ainsi sources de développement vers de nouveaux marchés (cosmétique, pharmaceutique...). Enfin deux filiales d'Avril, bouclent les cycles en valorisant les coproduits, écarts de production agro-alimentaires, résidus et déchets organiques, issus du Groupe ou d'autres sociétés, soit en fertilisants organiques (Terrial), soit dans l'alimentation animale lorsque leurs propriétés le permettent (Adonial).	<ul style="list-style-type: none"> Différenciation, innovation et performance sur l'ensemble du cycle de vie des produits
PILIER 4 – FEMMES & HOMMES DU GROUPE			
10 – Sécurité au travail	Opérationnel	Assurer la sécurité des salariés et des sous-traitants Les salariés du groupe Avril, et en particulier les salariés des sites industriels, peuvent être exposés à des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles notamment via la manipulation de produits chimiques dangereux. La sécurité est pour Avril une priorité absolue qui s'appuie sur la conviction que tout accident peut être évité.	<ul style="list-style-type: none"> Performance et bien-être des salariés
11 – Gestion des compétences	Opérationnel	Attirer et accompagner nos talents dans leur parcours professionnel Une entreprise se distingue des autres par le talent des hommes et des femmes qui la composent. Dans un monde en mutation marquée par la transition numérique et l'avènement de nouveaux modèles de croissance, le groupe Avril met en place à travers sa démarche de Talent Management des moyens pour attirer, développer et engager des talents. Par ailleurs, le groupe Avril a aussi un enjeu de capitalisation du savoir-faire industriel qui est détenu par certains collaborateurs clés au sein des usines et dont les départs doivent être anticipés.	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des salariés
12 – Climat social	Opérationnel	Être attentif aux collaborateurs, Donner du sens pour engager les collaborateurs La qualité du climat social est un facteur déterminant pour la qualité de vie au travail et la productivité de l'entreprise. Au-delà du strict respect réglementaire, l'enjeu du dialogue social est de réunir les conditions favorables à un réel échange entre direction et salariés, dans une perspective commune de valeur ajoutée, de qualité de vie au travail et de performance.	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des salariés
PILIER 5 – PARTIES PRENANTES			
13 – Parties prenantes	RSE	Être transparent et s'engager aux côtés de nos parties prenantes Le dialogue parties prenantes est devenu central aux démarches de RSE, voire plus globalement à la gouvernance des organisations dans la mesure où il permet de mieux tenir compte - dans les orientations stratégiques - des interactions avec l'éco système. Il va devenir de plus en plus difficile pour les organisations d'opérer et de penser leur développement indépendamment de leurs parties prenantes (internes/externes, contractuelles ou non).	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des parties prenantes

5. POLITIQUES, PLANS D'ACTION ET INDICATEURS

1 – AGRICULTURE DURABLE

POINT DE SITUATION

Dans le cadre d'Avril 2023, le Groupe a réaffirmé sa volonté de contribuer à la transition agricole en favorisant l'évolution vers des pratiques agricoles durables.

En 2018, le groupe Avril, en collaboration avec Terre Inovia⁸ et Terre Univia⁹, a engagé une réflexion pour structurer une démarche commune sur les pratiques agricoles plus durables, en faisant jouer les synergies amont/aval au sein de la filière. Cette démarche se fonde dans un premier temps sur un inventaire et une catégorisation des projets en cours ou à venir à tous les niveaux (notamment : Terres Inovia, Saipol, et Lesieur).

Parmi les projets amorcés, on peut citer le projet R2D2 de Terres Inovia¹⁰ qui bénéficiera en 2019 d'un soutien financier de la part de Lesieur. Ce projet concerne un territoire de 1 500 ha en Bourgogne. Dans cette zone, les agriculteurs sont confrontés à des problèmes de résistances aux insecticides des ravageurs d'automne du colza. L'objectif est de favoriser la régulation naturelle des ravageurs par les auxiliaires des cultures (insectes bénéfiques qui vont agir sur les ravageurs) grâce à une évolution des pratiques et des systèmes de culture, à l'échelle du territoire : fourniture de ressources alimentaires pour les insectes (bandes et intercultures fleuries), arrêt des traitements insecticides et limitation du travail du sol, etc.

Par ailleurs, Sofiprotéol poursuit ses investissements pour l'agriculture de demain, notamment en accompagnant financièrement des entreprises proposant des solutions de biocontrôle (protection des plantes par l'utilisation de mécanismes naturels).

PLANS D' ACTIONS ET INDICATEURS

Les plans d'actions et indicateurs sur cette thématique seront présentés dans la prochaine DPEF portant sur l'année 2019.

2 – ACHATS RESPONSABLES

POLITIQUE

La politique Achats Responsables du groupe Avril se décompose en trois volets :

- **Le Code de conduite des fournisseurs**

Le Code de conduite des fournisseurs¹¹ formalise la volonté du Groupe de travailler avec des fournisseurs se conformant aux réglementations internationales ou nationales afférentes à leurs activités et aux principes des Standards internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou encore les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce code fait partie intégrante de la documentation obligatoire remise par la Direction des achats d'Avril à l'appui de ses consultations. Ce code s'intègre également aux dispositions contractuelles conclues entre le Groupe et ses fournisseurs.

Le Code de conduite des fournisseurs présente les exigences du Groupe en matière de protection de l'environnement et de respect des pratiques sociales, des conditions de travail, de santé et de sécurité. À

⁸ Institut technique des huiles et protéines végétales

⁹ Interprofession des huiles et protéines végétale

¹⁰ Restauration de la régulation naturelle et augmentation de la Robustesse des systèmes de culture des plateaux de Bourgogne pour une réduction Durable de la Dépendance aux insecticides.

<http://www.terresinovia.fr/terres-inovia/actions-phares/projet-r2dz/>

¹¹ Nouvelle version publiée début 2019 disponible ici :

https://www.groupeavril.com/sites/default/files/code_conduite_fournisseur_groupe_avril_2019.pdf

commencer par une stricte conformité aux réglementations en vigueur dans les 21 pays où Avril est présent. Ces règles sont désormais intégrées dans toutes les procédures achats (hors matières premières) du Groupe.

- **Le déploiement d'un système d'évaluation des fournisseurs sur des critères RSE**

En 2018, Avril a lancé un programme d'évaluation RSE de ses fournisseurs. Appuyé par son partenaire Ecovadis, le Groupe a tout d'abord lancé une analyse des risques sur un périmètre achat monde. En complément, Oleon a lancé une première phase d'évaluation de 50 fournisseurs majeurs. Cette première phase d'évaluation sera ensuite déployée progressivement au niveau du Groupe avec pour objectif de développer un système de management du risque fournisseur RSE homogène pour toutes les sociétés du Groupe.

- **L'intégration de critères RSE dans les processus Achats (hors matières premières)**

Afin de sélectionner ses partenaires et animer les relations fournisseurs, la Direction des achats travaille de manière continue sur l'intégration de critères RSE dans ses processus ; et notamment sur le périmètre d'achat « hors matières premières ». La méthodologie « 7 steps » utilisée pour le pilotage des appels d'offre permet ainsi d'intégrer des critères environnementaux et sociétaux lors des phases de sélection et de contractualisation avec ses fournisseurs. Au travers de son programme de gestion de la relation fournisseur « Win-Win Way », les acheteurs animent des plans d'amélioration continue avec les 35 partenaires du Groupe sur différents thèmes :

- Amélioration de la sécurité : plan de diminution du TF2 avec un partenaire spécialiste du travail temporaire,
- Réduction de l'impact environnemental : choix de technologies vertes, matériaux recyclables,
- Engagement sociétal : choix de prestataire favorisant l'intégration de travailleurs en situation de handicap.

Au-delà des processus, la Direction des achats pilote depuis 2018 un groupe de travail multi-business units sur le thème de l'éco-conception des emballages.

FOCUS SUR L'HUILE DE PALME ET LE SOJA

- **Huile de Palme : une politique dédiée**

Avril fait appel à l'huile de palme pour certaines de ses activités industrielles. À ce titre, le Groupe s'est doté d'une politique spécifique¹², à travers laquelle il ambitionne de s'approvisionner uniquement en huile de palme zéro déforestation. Pour déployer les actions associées auprès de ses fournisseurs (traçabilité jusqu'aux moulins, alignement entre la politique Avril et les démarches fournisseurs), Avril est accompagné par l'ONG Earthworm Foundation (ex-TFT) depuis 2016.

- **Soja : un engagement « zéro déforestation » via l'initiative Duralim**

Avril trouve son origine dans une volonté du monde agricole français de réduire sa dépendance au soja importé. Depuis la création du Groupe, la construction et la consolidation d'une filière industrielle oléoprotéagineuse pérenne et performante en France, a permis d'accroître la production de tourteaux (en particulier de colza) destinés à l'alimentation animale et ainsi de réduire significativement les importations de soja¹³.

Avril et Sanders sont engagés dans l'initiative Duralim depuis son démarrage. Duralim est une démarche collective d'amélioration de la durabilité de l'alimentation animale qui a pris en 2018 un engagement public en faveur du « zéro déforestation »¹⁴.

Compte tenu de ses caractéristiques, le soja reste toutefois une matière première incontournable en alimentation animale. C'est pourquoi, nous avons chez Avril une conviction : en tant que leader français de la nutrition animale à travers la marque Sanders, le Groupe doit agir pour la durabilité de cette culture. Ainsi, Avril et ses filiales sont depuis de nombreuses années engagés en faveur du soja durable. Nos actions en la matière se structurent autour de deux axes de travail : sur le soja importé et le soja français.

¹² Disponible ici :

¹³ Selon Terres Univia, la dépendance de la France vis-à-vis des importations en Matières Riches en Protéines (> 15 %) est passée, de 71 % en 1980/81 à 41 % en 2014/15.

¹⁴ cf. Rapport Annuel DURALIM : <http://ra2018.duralim.org/>

PLAN D'ACTION

• Code de conduite des fournisseurs

- L'objectif est d'étendre le Code de conduite des fournisseurs à l'ensemble du Groupe en l'incluant dans tous les contrats Hors Matière Premières au niveau Groupe, et aux contrats Matière Premières pour la société Oleon (pilote 2018-2019) puis progressivement à l'ensemble du Groupe.

• Palme

- Communication : Publication annuelle d'un « rapport sur les progrès » faisant état des avancées dans la mise en œuvre de la politique palme du Groupe.
- Certifications et crédits : Objectif de 100 % des approvisionnements en huile de palme faisant l'objet d'une certification garantissant leur durabilité ou d'une couverture par l'achat de crédits RSPO.
- Traçabilité : Collecte chaque semestre auprès des fournisseurs des informations permettant de remonter la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux moulins¹⁵ afin de maintenir une traçabilité pour 100 % des volumes achetés.
- Poursuite de la démarche VTTV¹⁶ préconisée par Earthworm Foundation : soutien financier du Groupe à une initiative de terrain en Indonésie.

• Soja importé

- Participation à la Round Table on Responsible Soy (RTRS) et à la commission durabilité de la FEFAC
- Utilisation de soja tracé en réponse aux demandes de l'aval. Chaque année, environ 40 000 tonnes de tourteaux de soja non-OGM tracé « hors biome amazonien »¹⁷ utilisées par Sanders dans une filière de volaille de chair spécifique.
- Participation à des initiatives multi-entreprises : En plus de Duralim, le groupe Avril a rejoint l'initiative soja responsable lancée par le WWF France au mois d'octobre 2018.

• Soja français

- Avril est engagé dans la structuration de la filière soja en France. Sofiprotéol fédère et coordonne les différents acteurs autour d'un plan national visant à développer les surfaces de soja (140 000 ha cultivés en 2017¹⁸, objectif de 250 000 ha à terme) et mettre en place un schéma industriel cohérent, allant de la valorisation des bassins de production existants à la contractualisation avec des partenaires industriels en aval.

INDICATEURS

■ Part d'huile de palme issue de filières certifiées ou couverte par des crédits RSPO : 94,7 %

- **Formule** : Somme des quantités d'huile de palme certifiées (ISCC-EU, RSPO) et de crédits RSPO achetés au cours de l'année de reporting / Quantité totale d'huile de palme achetée et livrée au cours de l'année de reporting
- **Périmètre** : 100 % des approvisionnements du Groupe (Saipol, Kerfoot, Oleon, Lesieur Cristal, Indusalim, Sanders, Mixscience)

■ Part de soja « non standard » utilisé en alimentation animale (soja origine France, soja non-OGM, soja non-OGM tracé « hors biome amazonien », crédits RTRS) : 24 %

- **Formule** : Somme des quantités de tourteaux, huiles, graines des types suivants : 1) origine France, 2) soja non-OGM importé, 3) soja non-OGM importé tracé « hors biome amazonien », 4) crédits RTRS / Quantité totale de tourteaux, huiles, graines utilisée en alimentation animale

¹⁵ Les moulins sont les premières unités de transformation et sont un bon indicateur des lieux de production (plantations).

¹⁶ Présentation de la démarche VTTV : <https://www.earthworm.org/id/news-stories/what-is-vt-tv>

¹⁷ Le fournisseur apporte la preuve que le tourteau de soja n'est pas issu de la zone « Biome Amazone » telle que définie par l'IBGE (Institut brésilien de géographie et de statistiques) : graine produite et stockée hors zone « Biome Amazone ».

¹⁸ Source FranceAgriMer, campagne 2017-18. <https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/accueil.aspx>

NB : Pour le calcul, les quantités de soja sous ces différentes formes sont exprimées en équivalent « graines ».

- **Périmètre** : 100 % des approvisionnements des activités de nutrition animale (Sanders, Mixscience)

3 – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POINT DE SITUATION

Le changement climatique pourrait mettre en péril les rendements des productions agricoles. La recherche de nouvelles variétés et de solutions innovantes peut apporter des réponses pertinentes sous réserve d'une anticipation suffisante des travaux pour répondre aux besoins des filières.

Dans ce cadre, le groupe Avril, via les engagements de sa filiale Sofiprotéol, investit dans des entreprises dont l'activité est centrée sur de la sélection variétale incluant la production de semences adaptées aux changements climatiques (rendement, précocité...).

INDICATEUR

- **Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique : 15 millions d'euros.**
 - **Formule** : Montants cumulés engagés par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises semencières
 - **Périmètre** : Sofiprotéol

4 – DURABILITE DES BIOCARBURANTS

POLITIQUE

Avril est le premier producteur de biodiesel européen, une énergie renouvelable, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des carburants mis à la consommation sur les marchés.

La directive 2009/30/CE consolidée dite « FQD » pour « Fuel Quality Directive » définit en effet l'objectif de réduction des gaz à effet de serre émis lors de la production et l'utilisation des carburants mis à la consommation dans l'Union européenne, à savoir 6 % de réduction des gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2010. Cette même directive définit également les modalités d'atteinte de cet objectif, dont l'incorporation de biocarburants durables est le principal levier.

Concernant les critères de durabilité des biocarburants, c'est la directive 2009/28/CE dans sa version consolidée, dite « RED » pour « Renewable Energy Directive », qui définit les modalités et les exigences de traçabilité afin de qualifier un biocarburant de « durable ». La Commission européenne mandate notamment des schémas volontaires pour définir précisément les bonnes pratiques des acteurs économiques, en étroite collaboration avec des organismes d'audit. Saipol, filiale leader de la production des biocarburants en Europe, est notamment certifiée sous les schémas volontaires 2BSvs et ISCC-EU, par l'organisme Bureau Veritas. Saipol est également membre de la Roundtable on Sustainable Biomaterials (RSB) depuis 2018, mettant ainsi son expertise et savoir-faire au profit du développement des standards « best in class » pour le développement d'une bioéconomie fondée sur des solutions durables, des certifications et des partenariats innovants et collaboratifs.

Principalement issu du colza, le biodiesel d'Avril a la particularité de fournir un coproduit, le tourteau (56 % du poids de la graine), qui est une source de protéines végétales pour l'élevage. Ces tourteaux tiennent une place centrale dans l'alimentation des animaux d'élevages. L'Union européenne ne produisant pas suffisamment de protéines végétales, il est nécessaire d'en importer, notamment sous forme de soja. Le développement du colza dès les années 90, a permis de combler une partie du déficit français en protéines végétales. Soutenue par son utilisation en tant que biocarburant conjointement à sa valorisation en nutrition animale, la culture du colza, vient se substituer en partie à des importations de soja, dont la culture en expansion est associée à de la déforestation sur le continent sud-américain.

En 2018, Avril a lancé OLEO100, la première énergie 100 % végétale, renouvelable et tracée, issue de l'agriculture française. Destinée dans un premier temps aux professionnels du transport (flottes captives des entreprises et collectivités), elle est entièrement substituable au gazole.

À travers le programme de recherche BioTfuel lancé en 2010, le Groupe participe aussi au développement des biocarburants de deuxième génération produits à partir de biomasse lignocellulosique (paille, résidus forestiers, cultures dédiées...). Le démarrage des unités de démonstration a commencé fin 2017 pour se poursuivre en 2018 avec les premières productions pilotes de ces carburants. Ils seront complémentaires de ceux de première génération pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable dans le mix énergétique européen.

Au sein du groupe Avril, trois entités produisent du biodiesel : Saipol, Oleon Biodiesel et Expur. Les volumes de mise sur le marché de ces trois acteurs sont respectivement en 2018 de 1 562 ktonnes, 90 ktonnes et 122 ktonnes.

PLAN D'ACTION

1/ Biodiesel : Réduire les émissions de GES des biocarburants mis sur le marché par le Groupe :

- Identification des pratiques culturales permettant d'avoir des biocarburants à très faibles émissions de GES
- Certification depuis le champ de bonnes pratiques agricoles
- Accompagnement / conseil de Saipol auprès des agriculteurs et organismes stockeurs
- Obligation de résultats : en fonction des réductions GES obtenue, une monétisation sera proposée

2/ Energie nouvelle OLEO100 : Diversifier l'offre énergie du Groupe en proposant directement aux transporteurs, collectivités et entreprises un carburant 100 % végétal, 100 % Made in France qui permet de réduire les émissions de GES (par rapport à un carburant d'origine fossile)

INDICATEUR

- **Pourcentage de réduction de GES des EMAG¹⁹ mis sur les marchés par Saipol, par rapport au gazole fossile de référence : 59,78 %**
 - **Formule** : Moyenne des émissions de GES des EMAG mis sur les marchés par Saipol et comparaison en pourcentage de réduction par rapport à la référence gazole fossile de la Directive Européenne 2009/28/CE
 - **Périmètre** : Saipol (hors site d'Ertvelde) représentant ainsi 88 % des volumes du groupe Avril

5 – QUALITE ET SECURITE DES PRODUITS

POINT DE SITUATION

Les priorités du groupe Avril en matière de qualité s'inscrivent dans le plan stratégique Avril 2023 qui positionne la Qualité comme « contributeur au résultat et à l'image du groupe Avril ».

Les piliers de la démarche qualité sont les suivants :

- **Contribuer à la satisfaction des clients** : Assurer la conformité des produits et services aux attentes des clients, Améliorer le taux de service et Diminuer les réclamations ;
- **Créer de la valeur et de la compétitivité** : Contribuer aux projets stratégiques à valeur ajoutée pour les clients et pour le Groupe, Diminuer les coûts de non qualité ;
- **Développer la culture qualité dans tous les processus** : Développer et respecter les standards, Analyser et supprimer les causes de dérive, Promouvoir l'amélioration continue ;

¹⁹ Ester Méthylique d'Acide Gras

- **Maintenir le droit d'opérer**: S'assurer que les produits sont sûrs et conformes aux règles et réglementations en matière de sécurité des aliments, Maintenir les certifications et agréments sanitaires nécessaires.

Toutes les BU sont engagées dans la réalisation de ces objectifs, et sont organisées en conséquence avec leur propre équipe qualité assurant le management du système et le contrôle de la qualité. Les BU et sites détiennent les certifications et agréments sanitaires nécessaires à maintenir leur accès au marché (certifications ISO 9001, ISO 22 000, HACCP, IFS, BRC, RCNA, GMP, selon besoins).

PLANS D' ACTIONS ET INDICATEURS

Les plans d'actions et indicateurs sur cette thématique sont orientés sur le déploiement opérationnel de ces axes qualité, en intégrant l'ensemble des processus dans le système de management intégré AIMS (Avril Integrated Management System). Ils seront présentés dans la prochaine DPEF portant sur l'année 2019.

6 – TRANSITION ALIMENTAIRE

POLITIQUE

Sous l'effet de la croissance démographique, la demande mondiale en protéines (végétales et animales) devrait croître de 40 % à l'horizon 2030²⁰. C'est la résultante d'une double transition alimentaire : un engouement des pays développés pour les protéines végétales comme alternatives à la viande et une forte augmentation de la consommation de viande dans les économies émergentes.

Pour répondre à ce double enjeu, la politique d'Avril est d'une part de diversifier les débouchés des tourteaux en développant une production de tourteaux plus riches en protéines pour l'alimentation animale, et d'autre part, de développer de nouveaux procédés et produits autour de la protéine végétale à destination de l'alimentation humaine.

PLAN D' ACTION

Proposer une offre de protéines végétales pour l'animal et pour l'homme :

- **Protéines végétales pour l'animal**

- Activités R&D sur des tourteaux enrichis en protéines : concentré protéique de colza ou tournesol pour l'aquaculture et l'alimentation des porcelets

- **Protéines végétales pour l'homme**

- Procédés plus doux (trituration « sans solvant ou à froid ») pour préservation des fonctionnalités des protéines

- Extraction de protéines (isolats de soja BIO et concentrats, isolats de tournesol) pour valorisation dans des formules alimentaires

- Investissements (engagements de Sofiprotéol) en lien avec le développement des protéines végétales : **47 % des engagements réalisés par Sofiprotéol** sont destinés à des entreprises ayant des activités dans le domaine des protéines végétales à destination de l'alimentation animale ou humaine. À travers ce réseau d'influence, Sofiprotéol mobilise les acteurs en faveur des protéines végétales, notamment d'origine française, non OGM ou BIO.

²⁰ BIPE et Sofiprotéol, 2014. La filière des oléoprotéagineux pour répondre aux enjeux globaux à horizon 2030. http://www.terresunivia.fr/sites/default/files/articles/publications/brochures/2016%2006%2016%20-%20BIPE%20%26%20SOFIPROTEOL_GlobalOutlook_bd.pdf

INDICATEURS

- **Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises ayant des activités en lien avec le développement des protéines végétales : 115 millions d'euros (soit 47 % des engagements totaux).**
 - **Formule :** Montants cumulés engagés par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises en lien avec le développement des protéines végétales
 - **Périmètre :** Sofiprotéol

7 – BIEN-ETRE ANIMAL

POLITIQUE

Conscient des attentes sociétales sur le sujet du bien-être animal, Avril s'est doté d'une politique dédiée²¹, couvrant l'ensemble des espèces animales et filières associées, sur le territoire français : porc, poule pondeuse, volaille de chair, lapin. Cette politique repose sur deux grands axes :

- **Axe 1 – Identifier et supprimer les situations inacceptables** (non-respect avéré du cadre réglementaire et des fondamentaux de conduite d'élevage) dans l'ensemble des élevages avec lesquels le Groupe a une relation contractuelle.
- **Axe 2 – Faire progresser les pratiques** par des démarches d'amélioration continue portant sur la protection et le bien-être des animaux, en lien avec les différents acteurs des filières.

PLAN D'ACTION

La mise en œuvre de la politique repose sur des actions prioritaires par espèce en 2018 et des engagements à plus long terme (cf. pages 6 et 7 de la politique). Pour chaque filière, un jeu d'indicateurs de bien-être animal va être constitué. Un suivi annuel sera réalisé et communiqué courant 2019.

- **Axe 1 – Suivi des élevages.** Afin de favoriser de bonnes conditions de travail et permettre des conditions de vie optimales pour les animaux, nous avons élaboré un référentiel interne couvrant différentes exigences en lien avec le bien-être animal, la biosécurité et la tenue d'élevage. Ce référentiel est progressivement déployé sur l'ensemble des élevages rentrant dans notre périmètre de responsabilité²², en démarrant en priorité par les élevages de poules pondeuses.

Ce référentiel comporte 25 points de contrôles regroupés en thématiques qui concernent l'entretien extérieur, l'entretien de l'intérieur des bâtiments, les conditions de vie des animaux, la gestion des animaux malades, la gestion des intrants, la gestion des cadavres ou encore la gestion des nuisibles.

L'indicateur communiqué cette année porte sur les poules pondeuses mais le référentiel a été construit dans une logique multi-espèces et l'indicateur sera donc publié pour les autres espèces dans la prochaine DPEF.

- **Axe 2 – Conversion du parc d'élevages de poules pondeuses.** En 2016, Avril a lancé un plan d'adaptation de sa filière œufs vers un modèle « alternatif » afin de répondre aux attentes des consommateurs et de garantir aux éleveurs une activité pérenne. D'ici 2022, l'objectif est de développer les élevages alternatifs²³ pour atteindre plus de 50 % de poules élevées hors cages. Un objectif intermédiaire à fin 2018 a été fixé à 27 % de poules élevées en systèmes alternatifs.

²¹ https://www.groupeavril.com/sites/default/files/file_attach/politique-bea-2018-groupe-avril.pdf

²² Périmètre de responsabilité : élevages qui ont une relation contractuelle avec le Groupe (contractualisation, élevages en filières, élevages en propriété, participation au capital, etc.)

²³ Élevages sol (code 2), plein air (code 1), bio (code 0) et label rouge (code 1) – Conformément à l'engagement pris au niveau interprofessionnel par le CNPO

INDICATEURS

▪ **Pourcentage de conformité des élevages de poules pondeuses audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage : 96,8 %**

- **Formule et explications :**
 - 186 élevages visités depuis mai 2017 (soit environ 75 % des élevages dans le périmètre cible pour cette espèce).
 - Sur ces 186 élevages, 96,8 % sont conformes dès la première visite. Six élevages présentent des non conformités.
 - Pour ces six élevages, suspension provisoire des approvisionnements pour notre filière pendant trois mois, délai pendant lequel l'élevage peut se mettre en conformité avant une nouvelle visite.
 - Après une 2^{ème} visite, 5 élevages sont conformes et pour un élevage il y a un arrêt de l'approvisionnement de notre filière.
- **Périmètre :** Élevages de poules pondeuses, partenaires Sanders en contractualisation : environ 250 élevages (partie amont production) sur environ 1100 élevages toutes espèces confondues

▪ **Part de poules pondeuses élevées en systèmes alternatifs : 27,2 %**

- **Formule :** Nombre de poules élevées en systèmes alternatifs (codes 0, 1, 2) / Nombres de poules élevées, tous systèmes confondus (codes 0, 1, 2, 3)
- **Périmètre :** Élevages de poules pondeuses, partenaires Sanders en contractualisation : environ 250 élevages (partie amont production)

8 – PREVENTION DES POLLUTIONS

POLITIQUE

La politique Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) d'Avril, mise à jour en mars 2017, a pour objectif de répondre aux priorités suivantes :

- Garantir la santé et la sécurité de toute personne, salarié d'Avril, intérimaire ou sous-traitant ;
- Exploiter sereinement l'outil industriel et renforcer l'excellence opérationnelle ;
- Répondre à des demandes des clients et autres parties intéressées pertinentes ;
- Contribuer à la maîtrise de tous les risques opérationnels

En matière d'environnement notamment, outre la conformité aux exigences réglementaires, chaque entité s'engage à la prévention des risques opérationnels, une meilleure performance énergétique et une amélioration continue des performances : réduction des consommations d'énergie et utilisation d'énergies renouvelables, réduction et valorisation des volumes de déchets, maîtrise des consommations de produits générant des polluants dans l'air, maîtrise des consommations d'eau et de l'efficacité des stations d'épuration, maîtrise des nuisances olfactives et sonores, renforcement de la maîtrise des situations d'urgence environnementale. Des revues de Direction, à tous les niveaux (Groupe, filiales, sites), permettent de s'assurer de cette amélioration continue.

Chaque site industriel mène une politique d'amélioration de ses performances environnementales soutenue par des standards internationaux (type ISO14001 ou 50001) ou des programmes de managements environnementaux internes.

INDICATEUR

L'indicateur clé de performance sur cette thématique est en cours de construction et sera présenté dans la prochaine DPEF portant sur l'année 2019.

9 – UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

POINT DE SITUATION

A travers ses activités, Avril développe une offre pour toujours mieux valoriser les déchets agricoles et agroalimentaires en ressources.

Dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur des filiales spécialisées : Adonial, qui traite les coproduits agroalimentaires et les écarts de production pour les transformer en matières premières destinées à nourrir les animaux. Celles-ci sont notamment réutilisées en interne par Sanders.

La société Terrial quant à elle, transforme, en fertilisants organiques et en biogaz les déchets d'élevage ainsi que les résidus organiques des activités industrielles du Groupe. Avec, à la clé de cette boucle vertueuse de réutilisation, une limitation du recours aux engrais chimiques par les agriculteurs. Ainsi, en donnant accès à des fertilisants organiques de qualité, utilisables en agriculture biologique, Terrial apporte des solutions techniques essentielles pour l'essor de ce mode d'agriculture.

Les chaudières biomasse de nos sites industriels valorisent également des flux matières générés sur site comme les coques de tournesol ou les grignons d'olive. Une partie des cendres produites est aussi valorisée par Terrial dans des fertilisants.

FOCUS REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **Adhésion d'Avril à l'association SOLAAL**

SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Avril est membre fondateur de cette association²⁴.

- **Convention avec la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA)**

Le groupe Avril est engagé dans une convention de partenariat avec la FFBA depuis 2012. Cette convention a été renouvelée début 2019 pour une durée 3 ans entre la FFBA, Avril, Lesieur et Matines. La convention prévoit notamment des dons d'huile (20 keuros en équivalent produit Lesieur par an) et d'œufs (5 keuros en équivalent produits par an). Les produits donnés sont notamment des produits parfaitement propre à la consommation mais non acceptés en grande distribution pour différentes causes (date de consommation trop courtes, étiquettes mal collées, emballage légèrement endommagé, etc.).

INDICATEURS

- **Taux de valorisation des déchets : 96,22 %**

- **Formule** : Tonnage de déchets valorisés (transformés en énergie, utilisés en agriculture, ou recyclés) / tonnage total de déchets
 - **Périmètre** : Groupe hors « holdings » – Sociétés françaises
-

- **Quantité de coproduits, écarts de production et excédents agroalimentaires valorisés par Adonial : 26 579 tonnes**

- **Formule** : Somme des flux (tonnes) de coproduits, écarts de production et excédents agroalimentaires valorisés par Adonial en nutrition animale
 - **Périmètre** : Adonial
-

- **Quantités de résidus industriels organiques valorisés par Terrial : 52 386 tonnes**

- **Formule** : Somme des flux (tonnes) de résidus industriels organiques (déchets et co-produits) valorisés par Terrial (méthanisation, compostage)
 - **Périmètre** : Terrial
-

²⁴ <https://www.solaal.org/decouvrez-lassociation/membres-de-solaal/>

▪ **Quantités de fertilisants organiques produits par Terrial : 283 763 tonnes**

- **Formule** : Somme des flux (tonnes) de fertilisants organiques issus d'effluents d'élevage produits par Terrial
- **Périmètre** : Terrial

▪ **Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement l'économie circulaire : 2,6 millions d'euros**

- **Formule** : Montants cumulés engagés par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises de l'économie circulaire (chimie renouvelable, méthanisation...)
- **Périmètre** : Sofiprotéol

▪ **Montants des dons alimentaires : 444 901 euros**

- **Formule** : Somme des montants (quantités valorisées) de dons alimentaires
- **Périmètre** : Lesieur

10 – SECURITE AU TRAVAIL

POLITIQUE

Le groupe Avril mène une politique Santé-Sécurité volontariste basée sur l'application de 15 règles d'or. L'ambition est de tendre vers le zéro accident, avec un objectif à l'horizon 2023 de diviser par deux le nombre de personnes blessées chaque année par rapport à 2018.

Les sites mettent en œuvre des méthodes éprouvées avec deux priorités : la prévention des risques et la diffusion d'une culture de la sécurité pour que chacun en soit acteur. Les implantations industrielles ont été auditées en 2017 pour s'assurer de leur conformité à ses règles incontournables de sécurité mises en place trois ans auparavant, notamment pour le management de la sécurité, le travail en hauteur, le risque chimique, électrique et les déplacements professionnels. Les sites prioritaires sont désormais visités chaque mois pour animer leur démarche de progression continue.

Les priorités Sécurité à l'horizon 2023 sont définies dans le cadre du programme « WeeCare » :

1. Prévenir les risques et améliorer de façon continue la sécurité
 - Discipline opérationnelle
 - Taux > 95 % de conformité aux incontournables sécurité
 - Remontée et traitement des alertes risque
 - Déploiement de la vision WeeCare – tout accident est évitable
 - Sécurité du personnel itinérant
2. Engagement des managers et leadership
 - Visites de Sécurité Terrain
 - Formations Sécurité
 - Comité Opérationnel Sécurité
3. Garantir une exploitation sereine et améliorer la sécurité industrielle
 - Audit de sécurité industrielle des usines critiques
 - Maîtrise des risques industriels

PLAN D'ACTION

Sur 2018-2023, le Groupe met en place une nouvelle feuille de route plus orientée sur les comportements individuels complétée par un programme d'amélioration de la sécurité industrielle et de la maintenance des usines.

1. Actions préventives de qualité « bottom up » : Safety tour – distribution des « memos sécurité »

2. Engagements annuels choisis par atelier en rapport avec son métier et ses enjeux sécurité
3. Développement de la discipline opérationnelle
4. Tolérance « o écart »
5. Le traitement des alertes risque
6. La formation de tous les collaborateurs à la sécurité (programme WeeCare)
7. La sécurité industrielle : suivi des incidents industriels

INDICATEUR

▪ TF2 au 31/12/2018 : 10,9

- **Formule** : Nombre d'accidents avec et sans arrêt pour 1 million d'heures travaillées au 31/12/2018
- **Périmètre** : Groupe

Il n'y a pas eu d'accident mortel en 2018 parmi les collaborateurs du groupe Avril. Deux sous-traitants sont décédés lors de l'explosion qui a eu lieu sur le site Saipol de Dieppe le 17 février 2018.

11 – GESTION DES COMPETENCES

POLITIQUE

Notre ambition est de développer et d'accompagner la carrière de chaque talent. Pour cela, le Groupe a mis en place une Conversation de Développement et de Carrière permettant à chaque collaborateur d'avoir un moment privilégié avec son manager. Il s'agit d'un échange qui :

- permet au collaborateur de prendre en main sa carrière et son développement, il est au cœur de l'entretien et mène la discussion,
- vise à éveiller l'envie de se développer et de se projeter dans l'organisation,
- permet au manager de donner un feedback sur la projection professionnelle et de la mettre en perspective avec les besoins de l'entreprise et du groupe Avril,
- se termine par la co-construction d'un plan de développement concret,
- est le commencement d'un dialogue continu avec le suivi des actions de développement.

L'ambition est de faire grandir les collaborateurs dans le Groupe. Pour cela, les équipes Ressources Humaines ont pour mission d'accompagner les managers pour identifier et développer le potentiel de leurs collaborateurs, fidéliser les talents, et préparer le futur.

Grâce à l'entretien professionnel annuel entre le collaborateur et son manager, la fonction RH est en mesure de connaître les aspirations individuelles des collaborateurs et de prévoir leurs mobilités ainsi que leurs besoins de développement.

- **Avril Academy**

Avril Academy est l'organisation interne qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des formations transverses Groupe et constitue un vecteur efficace de diffusion de la culture et des savoirs.

Le cycle de formation Weedoo, destiné aux managers de proximité, a été lancé en 2016 et plus de 400 managers ont d'ores et déjà été formés, dont 50 à l'international. Un nouveau parcours, Weelead, a été lancé en novembre 2017, qui concerne cette fois 250 « managers de managers », avec 45 personnes déjà formées à date. Avril Academy a lancé en 2018 la formation Weesupply qui s'adresse aux 700 collaborateurs du métier de la Supply Chain. Ce parcours dédié à l'ensemble des services Supply du Groupe a comme objectif de construire une identité commune et un langage commun afin de faciliter les synergies au sein du Groupe. Le parcours Weestart, également lancé en 2018 est un parcours 100 % digital d'intégration permettant à tout nouveau collaborateur de découvrir Avril, ses valeurs, son histoire, sa stratégie et ses activités et ainsi promouvoir une culture Groupe commune.

- **Mobilité**

Avril favorise la mobilité interne de ses collaborateurs tant géographique que cross-métier. La mise en ligne de toutes les offres d'emplois du Groupe sur un site dédié permet à chacun de se rendre acteur de sa mobilité et de saisir des opportunités de développement de carrière répondant aux besoins du Groupe.

PLAN D'ACTION

- Déploiement de la Talent Review sur l'ensemble des domaines (périmètre France), pour la première fois avec une méthodologie partagée permettant de « parler le même langage » lors de l'identification des potentiels. Déploiement à l'international de la Talent Review en 2019
- Mise en place des Entretiens de Carrières, des Comités de Carrière avec les DRH et avec le COMEX.
- Une dynamique positive enclenchée autour du Talent Management grâce à un important plan de communication et des entretiens avec les managers « top 120 » avec un double objectif : présenter la démarche et trouver un moyen d'intéresser chaque manager, suivant son profil et sa situation.
- Accompagner les DRH/RRH dans le déploiement de la Talent Review, participer à des réunions Talent Review au niveau des CODIRs domaines, aider les DRH à analyser la situation et à établir et à mettre en œuvre les plans d'action.
- Mise en place des réunions de Talent Review transversales (déjà réalisé au sein des services Achats et Finance).

INDICATEUR

- **Turnover subi : 4,47 %**

- **Formule** : Nombre de démissions sur l'année / effectif moyen de l'année
- **Périmètre** : Groupe – Sociétés françaises (61 % des effectifs)

12 – CLIMAT SOCIAL

POLITIQUE

Le Groupe a à cœur d'établir une relation constructive avec l'ensemble des partenaires sociaux et des salariés. Des accords collectifs sont signés entre le groupe Avril et les organisations syndicales.

- **Dialogue social et droit du travail**

Avril veille à ce que la législation sociale soit respectée dans toutes les entreprises du Groupe, et à ce que le dialogue social se déroule dans les meilleures conditions lors des réunions propres aux entreprises. A cet effet, un service juridique social spécifique, interne, rattaché à la Direction des relations sociales, accompagne les équipes RH opérationnelles et les managers dans les échanges qu'ils organisent, notamment dans les projets stratégiques tels que les fusions, acquisitions ou sessions. Plus généralement, ce service conseille et accompagne les entreprises du Groupe dans leur dialogue social et le respect du droit du travail.

- **Comité d'Entreprise Européen**

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) a été créé en 2016 pour développer le dialogue social européen entre la Direction générale et les représentants du personnel. Le CEE est informé ou consulté sur les questions de nature transnationale, c'est-à-dire celles qui concernent tout le Groupe ou des établissements présents dans au moins deux pays.

Le CEE réunit les 24 membres (titulaires et suppléants) élus au sein de chaque pays (Allemagne, Belgique, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et France). Le nombre de membres par pays reflète le poids de l'effectif présent dans chaque État. Avril a souhaité aller au-delà de ses obligations légales : deux représentants du personnel de ses sites marocains siègent aux côtés de leurs homologues européens.

Le Comité d'entreprise européen s'est réuni une fois, et son bureau trois fois en 2018.

- **Comité de Groupe Avril**

Le Comité de Groupe a été créé et mis en place en 2016 afin de renforcer le lien qui unit Avril avec ses filiales. Il s'agit d'un organe d'information sur la stratégie du Groupe qui doit également permettre aux membres des différents comités d'entreprises d'être mieux à même d'exercer les attributions consultatives qui leur sont dévolues et d'affirmer le sentiment d'appartenance des salariés au groupe Avril par le partage d'informations sincères. Le Comité de Groupe reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, les prévisions d'emploi et les actions éventuelles de prévention envisagées dans le Groupe et dans chacune des entreprises qui le composent.

Le Comité de Groupe s'est réuni deux fois en 2018.

INDICATEURS

▪ Turnover subi : 4,47 %

- **Formule** : Nombre de démissions sur l'année / effectif moyen de l'année
- **Périmètre** : Groupe – Sociétés françaises (61 % des effectifs)

▪ Taux d'absentéisme : 3,97 %

- **Formule** : Nombre d'heures d'absence (absence pour maladie uniquement, hors maternité-paternité, accident du travail & trajet, maladie professionnelle, maladie longue durée et autres) / Nombre d'heures théoriques de travail
- **Périmètre** : Groupe – Sociétés françaises (61 % des effectifs)

▪ Taux de grévistes inférieur à 0,1 %

- **Formule** : $\sum 1-n$ (Nombre de grévistes BU1-n x Nombre de jours de grèves BU1-n) / (Effectif Groupe au 31/12 x Nombre de jours annuels moyens travaillés)
- **Périmètre** : Groupe – Sociétés françaises (61 % des effectifs)

13 – PARTIES PRENANTES

POINT DE SITUATION

Avril développe au niveau local (site) comme institutionnel (filiales et Groupe) diverses formes de dialogue avec ses parties prenantes, qu'il s'agisse d'interactions dans le cadre de partenariats sur des actions précises (par exemple avec des ONG) ou bien dans le cadre de politiques RSE de filiales (par exemple pour la réalisation de la matrice de matérialité de Saipol).

Au niveau Groupe, une démarche d'ouverture aux parties prenantes locales, dans les territoires, a été mise en place : depuis 2018, des rencontres à destination des élus et agriculteurs des régions d'implantation des usines sont organisées autour d'une présentation de la filière oléoprotéagineuse, doublée d'un panorama des grands enjeux politiques et économiques auxquels elle se trouve confrontée, parallèlement à une visite de site.

Afin de renforcer la prise en compte des attentes sociétales, la constitution d'un Comité de Parties Prenantes est en cours (lancement prévu fin 2019) pour :

- Anticiper les nouveaux défis afin rendre les activités d'Avril plus responsables et acceptables par tous
- Nouer un dialogue pour faire connaître le Groupe, ses activités, enjeux, ambitions, moyens d'action
- Se faire challenger, reconsidérer des positions du Groupe sur certains sujets, prendre des décisions plus éclairées

PLANS D' ACTIONS ET INDICATEURS

Les plans d'actions et indicateurs sur cette thématique seront présentés dans la prochaine DPEF portant sur l'année 2019.

6. AUTRES INFORMATIONS

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

HANDICAP – Une dynamique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap a été engagée au niveau du Groupe depuis 2012. Un travail de sensibilisation, porté par la Direction générale, a été engagé pour lutter contre les tabous, avec notamment la diffusion d'un guide à l'attention de tous les collaborateurs. Tout collaborateur, en poste ou nouvellement embauché, est invité à faire reconnaître son éventuelle qualité de travailleur handicapé. Le recours au travail avec des acteurs du secteur protégé (Esat et EA) est encouragé. Certaines filiales mettent en place des actions plus ciblées : c'est le cas de Saipol (600 collaborateurs) qui, suite à un diagnostic dédié, travaille avec l'Agefiph pour la mise en place d'une politique structurée autour de quatre thèmes : le recrutement et l'intégration, le maintien dans l'emploi et les mesures individuelles, les relations avec le secteur du travail protégé et adapté, et la communication. Une sensibilisation des collaborateurs et des formations à l'attention des managers ont ainsi été organisées en 2018. La démarche de sensibilisation s'étend, et de plus en plus d'entreprises du Groupe s'y engagent. Les entreprises du domaine Avril Spécialités Animales se mobilisent depuis plusieurs années, notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, au travers d'actions telles que la démarche « Un jour, un emploi » qui consiste à intégrer dans un service de ce domaine une personne en situation de handicap pendant une journée. Suivant leur dynamique, le nouveau Campus d'Avril, qui fédère au sein d'un même site différents métiers et activités tertiaires du Groupe, et qui accueille notamment ASA, a organisé des ateliers de sensibilisation à la surdité interactifs et animés par l'association URAPEDA. En 2018, 38,5 % des sociétés françaises du Groupe²⁵ ont accueilli plus de 6 % de travailleurs handicapés.

JEUNES ET EGALITE DES CHANCES – Avril déploie une politique active visant à faciliter l'insertion par le travail et à privilégier l'emploi de proximité. Le Groupe s'est engagé à doubler le nombre d'alternants et apprentis accueillis entre 2012 et 2020. Un focus particulier a été mis sur les jeunes issus de zones sensibles au travers d'une convention de partenariat entre le Groupe et l'État dans le cadre de la Charte Entreprises et Quartiers. Cet engagement se traduit notamment par l'implication du Groupe dans l'opération « Nos Quartiers ont des Talents » destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, sa participation au dispositif Alliance for Youth ou ses partenariats avec diverses associations : Sport dans la Ville/Job dans la Ville, Réseau Entreprendre 93.

Le groupe mène d'autres actions ciblées, par exemple :

- Des actions spécifiques à destination des jeunes issus des territoires ruraux, sur le modèle de l'École des ventes Sanders – premier partenariat école-entreprise lancé en 2010, qui favorise l'accès des jeunes à la formation au métier du conseil en élevage.
- Des actions contribuant à établir un pont entre le monde de l'enseignement et le monde industriel via un partenariat avec l'association CGénial : en 2018, 7 sites du Groupe ont ouvert leurs portes à des enseignants, notamment des professeurs de lycée qui, depuis la réforme de l'enseignement supérieur, sont en première ligne dans l'orientation de leurs élèves.

PARITÉ – Dans l'exercice du Succession Plan réalisé pour les postes critiques, la question « quelle(s) femme(s) dans l'organisation pourrai(en)t succéder à ce poste ? » a été systématisée. La taux de parité est également suivi lors des People Reviews réalisées dans les Comités de direction. Par ailleurs, Avril s'engage, à travers Expur, filiale roumaine, à promouvoir les métiers du monde scientifique et industriel auprès des jeunes femmes en partenariat avec l'association Capital Filles, qui permet à des lycéennes issues de quartiers difficiles d'être accompagnées par des collaboratrices afin de découvrir leur métier et construire leur projet professionnel.

²⁵ Parmi les entreprises soumises à la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) en 2018

ENGAGEMENTS SOCIETAUX

De nombreuses entités du groupe s'impliquent dans la vie locale et contribuent au développement des communautés qui les entourent. Voici quelques exemples d'initiatives menées :

- En France, le groupe Avril s'est engagé depuis 2012 en tant qu' « Entreprise solidaire des Banques Alimentaires » : il fournit chaque année des vivres et invite ses collaborateurs à participer aux collectes nationales d'hiver sur le terrain.
- Au Maroc, Lesieur Cristal, s'engage aux côtés d'associations comme Injaz Al Maghrib pour renforcer les liens entre le monde scolaire, universitaire et de l'entreprise. Les collaborateurs de Lesieur Cristal se mobilisent pour les communautés locales comme, par exemple, en contribuant à la réfection complète d'une école située près du site de la Société d'Exploitation de l'Olive.
- En Malaisie, les collaborateurs d'Oleon se mobilisent depuis 2015, avec EPIC Home, pour la construction de maisons destinées à des familles autochtones de la région de Selangor (Malaisie).

De son côté, la Fondation Avril²⁶ est actionnaire du Groupe et intervient en France et à l'international, notamment en Afrique, avec pour mission le développement solidaire et durable des ruralités. Reconnue d'utilité publique, la Fondation organise son action autour de trois axes :

- En France, redynamiser le monde rural par l'entrepreneuriat ;
- Dans les régions du monde en développement, notamment en Afrique, accompagner l'agriculture familiale vers une plus grande résilience aux chocs, économiques comme climatiques ;
- Promouvoir des alimentations saines et durables issues de productions de qualité, respectueuses de l'environnement et accessibles à l'ensemble des populations.

Les missions d'intérêt général de la Fondation Avril se concrétisent par des soutiens financiers et humains à des initiatives locales et, en tant que fondation opératrice, par la mise en place de projets innovants et d'études ciblées pouvant associer différents partenaires en France et dans le monde.

À titre d'exemples, la Fondation et la Fédération Française des Banques Alimentaires élaborent un programme spécifique destiné aux personnes en situation de précarité dans le milieu rural. La Fondation accompagne également l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour adapter le micro-crédit aux spécificités du monde rural. Au Sénégal, la Fondation appuie l'association AJP financièrement et à l'aide de bénévoles dans la mise en place et la gestion d'un périmètre irrigué qui devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des populations du village de Nianing.

ÉVASION FISCALE

Compte tenu de la publication tardive de la loi (23 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer la lutte contre l'évasion fiscale à notre analyse de risques RSE ; ce thème, s'il constitue un risque principal, sera traité lors du prochain exercice.

²⁶ Pour en savoir plus : <http://www.fondationavril.org>

7. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE AVRIL

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient au gérant d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa

mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et,
- le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Adonial, Matines, Sanders Bretagne, Saipol, Lesieur Cristal et Oleon Malaisie qui couvrent 62% du chiffre d'affaires et 30% des effectifs ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ douze semaines.

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, hygiène sécurité environnement, qualité et achats.

CONCLUSION

Dans cette première année d'application du nouveau dispositif réglementaire, le processus de reporting extra-financier est encore en cours de structuration ; des précisions restent à apporter au référentiel de reporting en ce qui concerne les périmètres des indicateurs, leurs définitions et leurs procédures de contrôle, notamment concernant ceux relatifs au bien-être animal et au taux de valorisation des déchets.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les politiques, plans d'actions et résultats relatifs à certains risques identifiés comme principaux restent à mettre en œuvre en particulier sur l'agriculture durable, l'adaptation au changement climatique et les relations avec les parties prenantes ; concernant la qualité et la sécurité des produits et la prévention des pollutions, des indicateurs de performance consolidés au niveau groupe restent à définir pour l'exercice 2019 ;
- Concernant la sécurité au travail, les heures travaillées servant au calcul du taux de fréquence des accidentés avec et sans arrêt (TF2) sont reportées avec des méthodes de calcul qui ne sont pas homogènes sur l'ensemble du Groupe.

Paris-La Défense, le 30 avril 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de fréquence avec et sans arrêt (TF2) Turnover subi Taux d'absentéisme Taux de grévistes	Sécurité au travail Gestion des compétences Climat social
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique Pourcentage de réduction de GES des EMAG mis sur les marchés par Saipol, par rapport au gazole fossile de référence Taux de valorisation des déchets Quantité de coproduits, écarts de production et excédents agroalimentaires valorisés par Adonial Quantités de résidus industriels organiques valorisés par Terrial Quantités de fertilisants organiques produits par Terrial Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement l'économie circulaire Montants des dons alimentaires	Agriculture durable Adaptation au changement climatique Durabilité des biocarburants Prévention des pollutions Utilisation durable des ressources
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part d'huile de palme issue de filières certifiées ou couverte par des crédits RSPO Part de soja « non standard » utilisé en alimentation animale (soja origine France, soja non-OGM, soja non-OGM tracé « hors biome amazonien », crédits RTRS) Pourcentage de conformité des élevages de poules pondeuses audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage Part de poules pondeuses élevées en systèmes alternatifs Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises ayant des activités en lien avec le développement des protéines végétales	Achats responsables Qualité et sécurité des produits Transition alimentaire Bien-être animal Parties prenantes

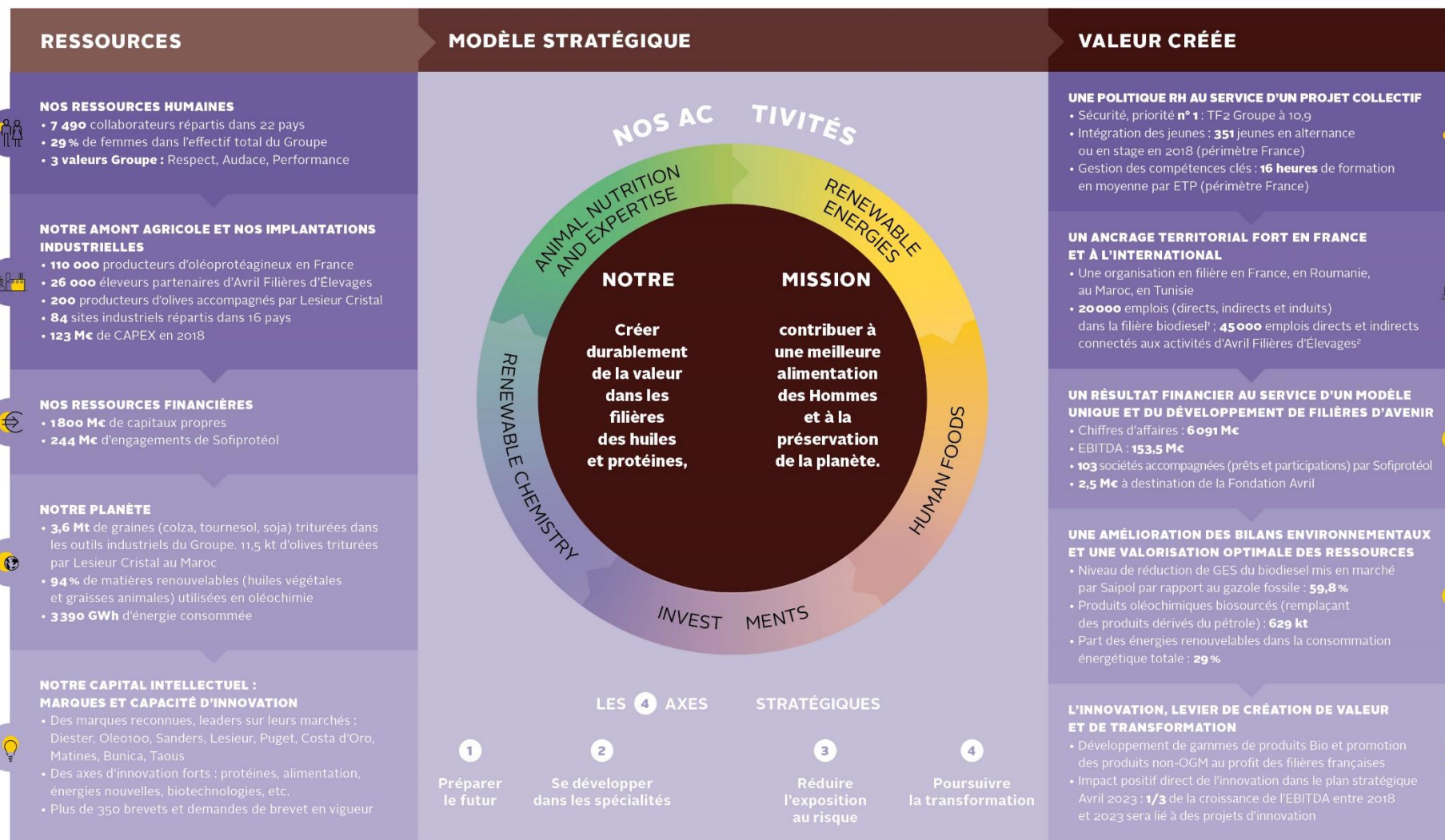


11 rue de Monceau • CS60003 • 75378 Paris Cedex 08
Tél. + 33 (0)1 40 69 48 00 • Fax + 33 (0)1 47 23 02 88

groupeavril.com

ANNEXES

A. AVRIL : UNE VALORISATION DURABLE DE TOUTES SES RESSOURCES



1. Source : Étude PricewaterhouseCoopers (PwC) – 2013. 2. Source : Estimation interne basée sur les productions des éleveurs partenaires de Sanders et les données de l'étude « Les emplois liés à l'élevage français (GIS Elevages Demain 2015) »

B. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS 2023

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR LES NATIONS UNIES EN 2015 DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030, UN AMBITIEUX PROGRAMME MONDIAL DE PROGRÈS. COMPTE TENU DE SES ACTIVITÉS, AVRIL PEUT CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE PLUSIEURS ODD QUI ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS LORS DE L'ÉLABORATION DU NOUVEAU CADRE RSE DU GROUPE.



PILIER 1 FILIERES ET APPROVISIONNEMENTS



OBJECTIF

Triturer chaque année une part importante de graines françaises (colza/tournesol) dans les outils industriels Saipol

VALEUR 2018
69,2%

CIBLE 2023
A définir en 2019¹



OBJECTIF

Approvisionner chaque année les outils industriels de nutrition animale AFE avec plus de 80% de matières premières françaises

VALEUR 2018
81,3%

CIBLE 2023
> 80% chaque année



OBJECTIF

Utiliser de l'huile de palme certifiée ou couverte par des crédits RSPO

VALEUR 2018
94,7%

des approvisionnement couverts par des certifications ou des crédits RSPO

CIBLE 2023
> 90% chaque année



OBJECTIF

Investir 370 M€, en cinq ans, via Sofiprotéol

VALEUR 2018
48,5 M€

décaissés dans l'année
CIBLE 2023
370 M€ sur la période 2019-2023

PILIER 2 PRODUITS ET SERVICES



OBJECTIF

Atteindre une réduction de 65% des émissions de GES pour le biodiesel de Saipol par rapport au gazole fossile de référence

VALEUR 2018
59,8%

CIBLE 2023
≥ 65%



OBJECTIF

Parvenir à 100% de conformité des élevages audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage

VALEUR 2018
96,8%²

(conformité dès le 1^{er} audit)
CIBLE 2023
Tendre vers 100%, avec les non-conformités traitées dans les délais prévus



OBJECTIF

Accompagner les élevages partenaires Sanders en contractualisation dans la transition vers l'œuf alternatif

VALEUR 2018
27,2% de poules élevées en systèmes alternatifs

CIBLE 2023
À définir en 2019

PILIER 3 PLANÈTE



OBJECTIF

Progresser chaque année sur les consommations d'énergie

VALEUR 2018
3,39 GWh

CIBLE 2023
Cible par tonne de produits à définir en 2019



OBJECTIF

Progresser chaque année sur les consommations d'eau

VALEUR 2018
7,9 MILLIONS DE M³

CIBLE 2023
Cible par tonne de produits à définir en 2019



OBJECTIF

Développer la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale

VALEUR 2018
29%

CIBLE 2023
À définir en 2019



OBJECTIF

Valoriser plus de 95% des déchets industriels au niveau Groupe en 2023

VALEUR 2018
96,2% en France

CIBLE 2023
> 95% au niveau Groupe



OBJECTIF

Développer l'utilisation de plastique PET recyclé

VALEUR 2018
22,4% de PET recyclé utilisé par Lesieur

CIBLE 2023
≥ 50% de plastique recyclé utilisé par Lesieur en 2023 pour ses conditionnements à marque

PILIER 4 FEMMES ET HOMMES DU GROUPE



OBJECTIF

Réduire de 50% le nombre de blessés et le TF2 d'ici 2023

VALEUR 2018
TF2 = 10,9

CIBLE 2023
TF2 ≤ 5,4



OBJECTIF

Parvenir à un tiers de femmes dans l'effectif Groupe en 2023

VALEUR 2018
29,1%

CIBLE 2023
≥ 33%



OBJECTIF

Parvenir à 30% de femmes dans la population des top managers du Groupe en 2023

VALEUR 2018
25%

CIBLE 2023
≥ 30%



OBJECTIF

Parvenir à 8% de stagiaires et alternants dans l'effectif moyen inscrit en 2023

VALEUR 2018
7,5% en France

CIBLE 2023
> à 8% en France



OBJECTIF

Faire progresser l'intégration des collaborateurs en situation de handicap au sein du Groupe

VALEUR 2018
38% des sociétés du Groupe en France emploient au moins 6% de travailleurs handicapés

CIBLE 2023
À définir en 2019

PILIER 5 PARTIES PRENANTES



OBJECTIF

Structurer la démarche de dialogue parties prenantes du Groupe, avec notamment un comité dédié

CIBLE 2023
2 réunions du comité chaque année, à partir de 2020



Depuis juillet 2017, Avril est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies affirmant ainsi sa volonté de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU. Deux ans après son adhésion, Avril qualifie sa Communication sur le Progrès (COP) annuelle au niveau *Advanced*, le plus haut niveau de reporting, atteint par seulement 8% des entreprises.

1. L'année 2018 étant une année de transition pour la démarche RSE du Groupe, certaines cibles seront fixées en 2019.
2. Elevages de poules pondeuses, partenaires Sanders en contractualisation.

C. AVRIL ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

2 FAIM
«ZÉRO»



ODD2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Contribuer à une meilleure alimentation des Hommes fait partie de la mission d'Avril. En tant que groupe agro-industriel de premier plan, la vocation première d'Avril est de donner accès au plus grand nombre à une alimentation sûre, saine, avec des qualités nutritionnelles et gustatives qui répondent à toutes les attentes des consommateurs.

PROSPECTIVE – Pour évaluer les besoins à venir, le BIPE²⁷ et Sofiprotéol ont réalisé en 2014 une grande étude prospective portant sur la capacité des filières des oléo-protéagineux à satisfaire les demandes mondiales en huiles et protéines d'ici à 2030. Ce travail a intégré les évolutions à venir sur cette période : démographie, régimes alimentaires, gestion des terres agricoles, développement de la chimie et des énergies renouvelables. Il en est ressorti que les transitions nutritionnelles et la croissance démographique induiront une hausse de 39 % de la demande alimentaire en huiles végétales et une hausse de 40 % de la demande mondiale en protéines, animales ou végétales, avec une hausse de 30 % de la demande mondiale en viandes, d'ici à 2030. Ceci induit une croissance de 53 % de la demande mondiale en tourteaux d'oléagineux pour l'alimentation animale entre 2010 et 2030. En parallèle, l'offre en huile augmentera suffisamment pour satisfaire les besoins mais celle en protéines sera limitée par les disponibilités des tourteaux pour l'alimentation animale.

La demande croissante en protéines représentera donc un défi majeur pour la planète. L'enjeu est de développer les rendements des productions agricoles et surfaces cultivées dans le cadre d'une gestion durable des ressources pour répondre à l'évolution de la demande mondiale en protéines.

C'est pourquoi Avril travaille, au sein de la filière, au développement des cultures oléo-protéagineuses et à la diversification des débouchés des tourteaux. Sofiprotéol œuvre à la relance d'une filière soja 100 % d'origine France. Le Groupe contribue ainsi à l'émergence d'une filière française de production de soja avec tous les acteurs concernés, des semenciers aux distributeurs.

AGRICULTURE DURABLE – Par le biais du fonds Faso²⁸ dont il a la gestion, Sofiprotéol accompagne l'amont agricole dans sa transition vers une agriculture plus durable. Ainsi, Avril s'est associé à Terrena au sein d'Oleosyn pour créer une filière oléagineuse bio destinée à produire d'une part des protéines végétales bio pour alimenter les filières animales et d'autres part des huiles de colza et tournesol bio 100 % françaises. Sofiprotéol soutient également la recherche de solutions de lutte biologique comme alternative à l'emploi des pesticides.

PROTEINES VEGETALES – Depuis 2014, Avril conduit en parallèle d'importantes recherches pour relever les deux grands enjeux de la valorisation des protéines végétales : développer des alternatives aux protéines animales pour l'alimentation humaine et produire des protéines plus sophistiquées à haut rendement pour la nutrition animale. A son niveau, Sofiprotéol soutient cette transition alimentaire en accompagnant des projets visant à évaluer les qualités nutritives de ces protéines, parfois innovantes, en alimentation humaine.

²⁷ Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques (cabinet de conseil en stratégie)

²⁸ Fonds d'actions stratégiques des oléagineux et protéagineux

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



ODD7: GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COÛT ABORDABLE

DIESTER® – Produit emblématique du Groupe, le **Diester®** émet 60 % de CO₂ de moins que le gazole auquel il se substitue. Concrètement, le Diester® évite aujourd'hui le rejet de l'équivalent d'un million de voitures et, selon une étude de l'agence pour la qualité de l'air de Californie (CARB), le biodiesel est le carburant liquide qui émet le moins de CO₂. Par ailleurs, il permet une meilleure combustion du carburant dans les moteurs diesel et réduit les émissions de particules fines des anciennes générations de moteurs diesel.

Principalement issu du colza, le biodiesel d'Avril a la particularité de fournir un coproduit, le tourteau (56 % du poids de la graine), qui est une source de protéines végétales pour les animaux d'élevage français. Ces tourteaux tiennent une place centrale dans l'alimentation des élevages. L'Union européenne ne produisant pas suffisamment de protéines végétales, il est nécessaire d'en importer, notamment sous forme de soja. Le développement du colza dès les années 90, a permis de combler une partie du déficit français en protéines végétales. Soutenue par son utilisation en tant que biocarburant conjointement à sa valorisation en nutrition animale, la culture du colza, vient se substituer en partie à des importations de soja, dont la culture peut être associée à de la déforestation.

OLEO100 – En 2018, Avril a lancé **OLEO100**, la première énergie 100 % végétale, renouvelable et tracée, issue de l'agriculture française. Destinée dans un premier temps aux professionnels du transport (flottes captives des entreprises et collectivités), elle est entièrement substituable au gazole.



À travers le programme de recherche BioTfuel lancé en 2010, le Groupe participe aussi au développement des biocarburants de 2^{ème} génération produits à partir de biomasse lignocellulosique (paille, résidus forestiers, cultures dédiées...). Le démarrage des unités de démonstration a commencé fin 2016 pour se poursuivre en 2018 avec les premières productions pilotes de ces carburants. Ils seront complémentaires de ceux de 1^{ère} génération pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelable dans le mix énergétique européen.

IMPLICATION INTERNATIONALE – Au niveau international, Saipol, filiale leader de la production des biocarburants en Europe, est membre de la Roundtable on Sustainable Biomaterials (RSB) depuis 2018, mettant ainsi son expertise et savoir-faire au profit du développement des standards « best in class » pour le développement d'une bioéconomie fondée sur des solutions durables, des certifications et des partenariats innovants et collaboratifs.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES



ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES – Le groupe Avril s'efforce de développer des produits et procédés durables : carburants d'origine végétale, produits chimiques biosourcés, produits à bilan environnemental amélioré. ainsi, les principaux produits du Groupe ont fait l'objet d'une analyse de cycle de vie et plusieurs filiales d'Avril proposent des produits à bilan environnemental amélioré. L'huile Fleur de Colza de Lesieur repose sur un cahier des charges comportant des éléments visant la réduction des impacts environnementaux. Afin d'aider les fabricants d'aliments, MiXscience a développé un outil de calcul de l'impact environnemental des aliments : ainsi, les formulations pourront prendre en considération les contraintes écologiques en plus de celles économiques.

En outre, chaque site mène une politique d'amélioration de ses performances environnementales soutenue par des standards internationaux (type ISO14001) ou programmes de managements environnementaux internes.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE – Avril applique une logique d'économie circulaire partout où cela est possible : utilisation de chaudière biomasse utilisant les résidus des usines, récupération des flux de chaleurs, valorisation des coproduits en matière première et des résidus et déchets en fertilisants. La valorisation de la matière première dans le Groupe est maximale : tous les coproduits (tourteaux, glycérine, acides gras) trouvent des débouchés. Plus largement, 95 % des déchets valorisables sont valorisés en énergie ou recyclés sous diverses formes. Dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur des filiales spécialisées : Adonial, qui valorise en nutrition animale les écarts de production de l'industrie agroalimentaire (60 kT valorisés chaque année), et Terrial, une filiale experte dans la transformation des déchets en énergie et fertilisants par voie de compostage et méthanisation (75 kT résidus organiques d'origine industrielle traités chaque année). Terrial valorise à ce titre une grande partie des déchets produits dans le Groupe (50 % des déchets végétaux et plus de 80 % des déchets des activités de nutrition et productions animales). Une partie des cendres produites par les chaudières biomasse est aussi valorisée par Terrial dans des fertilisants.

FILIERES D'ELEVAGES – Le soutien à l'amélioration des modes de production s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur. Avril soutient son amont agricole pour le développement de pratiques toujours plus vertueuses. Les analyses de cycle de vie menées sur différentes productions animales du Groupe ont mis en évidence le poids de l'alimentation dans l'impact en gaz à effet de serre des produits animaux. Aussi, dans une perspective d'amélioration de ses bilans environnementaux, Avril s'applique à mobiliser différents leviers : l'approvisionnement en matières premières locales, la formulation d'aliments avec des matières premières bas carbone et l'amélioration de l'efficacité alimentaire, pour optimiser l'utilisation des ressources. Avril a signé en 2017 la charte [Duralim](#), qui promeut une alimentation durable des animaux d'élevage. Parallèlement à ces efforts, les équipes techniques de Sanders apportent également des services de conseil sur la maîtrise de l'énergie en élevage au niveau des bâtiments (renforcement de l'isolation, installation de panneaux photovoltaïques, de chaudières biomasse...).



UNE FILIERE FRANÇAISE DE SOJA – Principalement importés du Brésil, les tourteaux de soja sont, du fait de leur composition, la première forme de consommation de protéines des animaux. Pour réduire la dépendance des filières françaises, Avril soutient la relance d'un soja français non OGM. Avec un objectif à l'échéance 2025 : être en capacité de produire en France l'équivalent de 500 à 600 000 tonnes de tourteaux de soja pour les animaux. Sofiprotéol, la société de financement et de développement du Groupe, a ainsi contribué à financer l'ouverture en 2017 de l'unité de trituration Sojalim dans les Hautes-Pyrénées.

BIEN-ETRE ANIMAL – Avril répond également aux attentes sociétales en faveur du bien-être animal, qui constitue une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité des produits. Début 2017, le Groupe s'est doté d'une politique en faveur du bien-être des animaux d'élevage. Après une première année de déploiement, elle a vu son périmètre d'action précisé et ses engagements assortis d'une feuille de route prioritaire pour 2018. En 2018, Avril a signé une convention de partenariat avec CIWF (association dédiée au bien-être des animaux d'élevage) pour l'accompagner dans sa démarche de progrès en la matière. Avril contribue également à l'évolution des secteurs de l'élevage, en participant à des groupes de travail interprofessionnels (sur l'élaboration d'une évaluation du bien-être animal en élevage porté par l'Institut Technique de l'Aviculture – ITAVI) et/ou gouvernementaux (expérimentation soutenu dans le cadre du plan national sur la caudectomie par Inaporc et le Ministère de l'Agriculture).

13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 13: PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Des objectifs de développement durable spécifiques concernent la maîtrise de l'énergie, avec un objectif de 10 % de baisse de la consommation par rapport à l'année de référence (2012) et l'atteinte d'au moins 30 % d'énergie d'origine renouvelable consommée dans le Groupe.

AMONT AGRICOLE – Le Groupe accompagne également son amont agricole dans la maîtrise de l'énergie. Les techniciens de Sanders prodigue non seulement des conseils au niveau de l'alimentation des animaux mais aussi sur l'ensemble de la conduite de l'élevage y compris dans la gestion des bâtiments. De même, la promotion de pratiques agricoles visant la réduction des émissions des GES et l'appui de Sofiprotéol à la relance d'une filière soja française (venant réduire les importations en provenance d'Amérique du Sud notamment) contribuent à réduire les émissions de GES liées aux productions agricoles.

IMPLICATION INTERNATIONALE – En 2015, dans la perspective de la COP21, Avril et 39 grandes entreprises françaises, s'étaient engagés pour lutter contre le changement climatique (initiative « Solutions COP21 »). En 2016, Avril, sa filiale marocaine Lesieur Cristal et la Fondation Avril se sont impliqués dans l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (« AAA » ou « triple A »), lancée sous l'égide du ministre marocain de l'agriculture et de la pêche maritime, à l'occasion de la COP22 qui a eu lieu à Marrakech cette année-là. L'initiative AAA, qui vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture aux changements climatiques, promeut et favorise la mise en place de projets concrets pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques et les capacités et solutions de financement. Lesieur Cristal a ainsi pu illustrer son implication dans le Plan Maroc Vert qui s'est traduit par un renforcement de la coopération entre l'amont et l'aval, dans une logique de filière, et une augmentation des productions nationales oléicoles et oléagineuses.



ENGAGEMENTS – Fin 2017, à l'occasion du *One Planet Summit* lancé par le Président de la République, ces entreprises ont réaffirmé leurs engagements pour les trois années à venir et 52 autres entreprises ont rejoint cette mobilisation, portant le nombre d'entreprises signataires du *French Business Climate Pledge*²⁹ à 91.



²⁹

<https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/13/a3b774287cfb3088ab6db290942b10212be7eff6.pdf>

D. TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

INDICATEURS CLÉS DE LA DÉMARCHE RSE 2018

Indicateur	Valeur 2018	Cible 2023
PILIER 1 - Filières & Approvisionnements		
Participer au développement et au renforcement de filières responsables		
TRANSFORMER DES MATIÈRES PREMIÈRES NATIONALES		
Part de la production oléagineuse française (colza/tournesol) valorisée dans les outils industriels Saipol	47,6%	-
Part de graines origine France triturées dans les outils industriels Saipol	69,2%	à définir en 2019
Part de la production oléagineuse roumaine (colza/tournesol) valorisée dans les outils industriels Expur	10,1%	-
Part de graines origine Roumanie triturées dans les outils industriels Expur	88,6%	à définir en 2019
Part de matière première origine France transformée dans les outils industriels de nutrition animale AFE ²	81,3%	maintenir chaque année un niveau > 80%
INVESTIR DURABLEMENT DANS LES FILIÈRES		
Montants investis (décaissés dans l'année) par Sofiprotéol	48,5 M€	370 M€ sur la période 2019-2023
Nombre de salariés présents dans les entreprises où Sofiprotéol a investi dans l'année (France)	2 183	-
CONTRIBUER À LA TRANSITION AGRICOLE		
Point de situation : en 2018, Avril, en collaboration avec Terres Inovia et Terres Univia, a engagé une réflexion pour structurer une démarche commune sur les pratiques agricoles plus durables, en faisant jouer les synergies amont/aval au sein de la filière.		
Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique	15 M€	-
METTRE EN PLACE UN APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE		
Part d'huile de palme issue de filières certifiées (ISCC-EU, RSPO) ou couverte par des crédits RSPO	94,7%	maintenir chaque année un niveau > 90%
Part de soja non-OGM ou couvert par des crédits RTRS utilisés en alimentation animale ¹	24,0%	-

1. Soja origine France, soja non-OGM importé, soja non-OGM importé et tracé « hors biome amazonien », crédits RTRS
2. Avril Filières d'Élevages

Indicateur	Valeur 2018	Cible 2023
PILIER 2 - Produits & Services		
Répondre aux attentes des clients et consommateurs, avec des produits responsables et de qualité		
OFFRIR DES PRODUITS SÛRS ET DE QUALITÉ		
Part des nouveaux produits développés par Oleon sans classification risque	95%	-
RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES POUR DES PRODUITS LOCAUX, BIO, ETC.		
Part « Origine France » dans les produits commercialisés par les activités Porc et Œuf (respectivement)	100% et 99%	-
Part du bio en nutrition animale et dans l'activité Œuf (respectivement)	1,5% et 7,5%	à définir en 2019
Part de matières premières renouvelables (origine animale ou végétale) utilisée dans les outils industriels Oleon	94%	-
Niveau de réduction de GES ³ du biodiesel mis en marché par Saipol, par rapport au gazole fossile de référence	59,8%	parvenir à 65%
NOURRIR LES HOMMES		
Huiles alimentaires - Nombre d'équivalents individus dont les besoins nutritifs en huile sont satisfaits par le Groupe	78,4 M	-
Protéines Viande / Œufs - Nombre d'équivalents individus dont les besoins nutritifs en protéines du type Viande et Œuf sont satisfaits par le Groupe	27,2 M	-
Protéines Lait - Nombre d'équivalents individus dont les apports en protéines laitières sont satisfaits, indirectement, par le biais des aliments pour animaux et tourteaux produits par le Groupe	5,8 M	-
Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises ayant des activités en lien avec le développement des protéines végétales	115,7 M€	-
AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL		
Pourcentage de conformité des élevages de poules pondeuses audités ¹ selon le référentiel interne de tenue d'élevage (conformité dès le premier audit)	96,8%	Tendre vers 100%, avec les non-conformités traitées dans les délais prévus
Part de poules pondeuses élevées en systèmes alternatifs dans les élevages partenaires Sanders en contractualisation ²	27,2%	À définir en 2019




1. Élevages de poules pondeuses, partenaires Sanders en contractualisation
2. Poules élevées au sol (code 2), en plein air (code 1) et selon le mode de production biologique (code 0)
3. Gaz à effet de serre

Indicateur	Valeur 2018	Cible 2023
------------	-------------	------------

PILIER 3 - Planète

Protéger la planète et ses ressources

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

 Consommation d'énergie du Groupe ¹	3 390 GWh	cible par tonne de produits à définir en 2019
Évolution annuelle de l'intensité énergétique des ateliers industriels clés ²	- 0,6%	-
 Ratio entre la consommation énergétique de source renouvelable et la consommation énergétique totale ³	29%	à définir en 2019
Émissions de GES scope 1 et 2 ³	538 kt équ. CO ₂	-
 Consommation d'eau totale du Groupe ⁴	7,9 M de m ³	cible par tonne de produits à définir en 2019

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

 Taux de valorisation des déchets industriels (en France)	96,2%	> 95% au niveau Groupe
Quantité de coproduits, écarts de production et excédents agroalimentaires valorisés par Adonial	26,6 kt	-
Quantité de résidus industriels d'origine organique valorisés par Terrial	52,4 kt	-
Quantité de fertilisants organiques produite par Terrial	283,8 kt	-
Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans le financement d'entreprises de l'économie circulaire (chimie renouvelable, méthanisation, etc.)	2,6 M€	-
 Taux d'utilisation de plastique PET recyclé chez Lesieur ⁵	22,4%	parvenir à plus de 50% pour Lesieur

1. Consommation d'énergie finale (électricité, gaz, fuel, biomasse). Périmètre couvert : 58% des sites industriels du Groupe
2. Principaux ateliers couverts : Trituration, Neutralisation, Raffinage, Estérification, Embouteillage huile, Abattage porcs, Fabrication aliment bétail, etc. Périmètre couvert : 50% des sites industriels du Groupe
3. Périmètre couvert : 58% des sites industriels du Groupe
4. Consommation d'eau de réseau, de forage et de surface. Périmètre couvert : 58% des sites industriels du Groupe
5. Moyenne pondérée du pourcentage en masse de contenu en r-PET pour les emballages ménagers (bouteilles et flacons) à marque Lesieur et Puget

Précisions sur le reporting

Les indicateurs sont consolidés au niveau Groupe, sauf indication contraire, et couvrent l'année civile 2018. Les données issues des sociétés dans lesquelles Avril est majoritaire sont consolidées globalement (et non pas au prorata de l'intégration des sociétés dans le Groupe).




 Indicateurs RSE ayant une cible à horizon 2023. L'année 2018 étant une année de transition pour la démarche RSE du Groupe, certaines cibles du cadre RSE Spring seront définies courant 2019. La valeur de l'indice Spring sera donc communiquée dans le rapport annuel 2019.

Indicateur	Valeur 2018	Cible 2023
------------	-------------	------------







PILIER 4 - Femmes et Hommes du Groupe

Cultiver nos valeurs pour mieux travailler ensemble





CHIFFRES CLÉS RH

 Effectif total du Groupe ¹	7 490	-
Répartition des salariés par type de contrat CDI et CDD ²	94,1% de CDI 5,9% de CDD	-
 Part de femmes dans l'effectif total du Groupe ³	29,1%	parvenir à 33%
 Nombre d'accidents avec et sans arrêt pour 1 million d'heures travaillées sur l'année 2018 (Ratio TF2)	10,9	réduire à 5,4

DÉVELOPPER TOUS LES TALENTS

 Nombre d'heures de formation par ETP au cours de l'année 2018 (en France) ⁴	16 h	-
 Taux de mobilité interne (inter et intra sociétés du Groupe, en France) ⁵	6,8%	-
 Part des stagiaires et alternants dans l'effectif moyen inscrit en 2018 (en France) ⁶	7,5%	parvenir à 8%
 Part des femmes dans les top managers du Groupe	25%	parvenir à 30%
 Part des sociétés du Groupe employant au moins 6% de travailleurs handicapés (en France) ⁷	38%	à définir en 2019
 Turn over « subi » (en France) ⁸	4,47%	-

ÊTRE ATTENTIF AUX COLLABORATEURS (CLIMAT SOCIAL)

 Part de travailleurs intérimaires en 2018 (France) ⁹	9,8%	-
 Nombre de réunions du Comité de Groupe et du Comité d'Entreprise Européen en 2018	3	-
 Taux de grévistes (en France)	< 1%	-
 Taux d'absentéisme (en France) ¹⁰	3,97%	-

PILIER 5 - Parties prenantes

S'engager aux côtés de nos parties prenantes

Point de situation : une démarche d'ouverture aux parties prenantes locales, dans les territoires, a été mise en place : depuis 2018, des rencontres à destination des élus et agriculteurs des régions d'implantation des usines sont organisées. De plus, la constitution d'un Comité de Parties Prenantes est en cours (lancement prévu fin 2019).

1. Effectifs inscrits au 31/12/2018 (en nombre de contrats de travail), hors mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires.
2. % calculé sur la base des effectifs inscrits (en nombre de contrats de travail) au 31/12/2018, hors mandataires sociaux, intérimaires, stagiaires, alternants (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).
3. % calculé sur la base des effectifs inscrits (en nombre de contrats de travail) au 31/12/2018, hors mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires.
4. Heures de formations délivrées dans le cadre d'une Convention de formation avec un organisme agréé / Effectif ETP moyen 2018.
5. Nombre de mobilités internes en 2018 / Effectif inscrit moyen 2018. Les mobilités intra sociétés correspondent à un changement de classification conventionnelle, sans changement de société. Les mobilités inter sociétés correspondent à un changement de société.
6. % calculé sur la base de l'effectif inscrit moyen 2018, prend en compte les stagiaires rémunérés et les alternants en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.
7. La base de calcul correspond aux sociétés ayant une obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour l'année 2018.
8. Nombre de démissions de CDI sur l'année / Effectif inscrit moyen 2018.
9. % calculé sur la base de l'effectif ETP moyen 2018.
10. Nombre d'heures d'absence (absence pour maladie uniquement, hors maternité-paternité, accident du travail & trajet, maladie professionnelle, maladie longue durée et autres) / Nombre d'heures théoriques de travail.



11 rue de Monceau • CS60003 • 75378 Paris Cedex 08
Tél. + 33 (0)1 40 69 48 00 • Fax + 33 (0)1 47 23 02 88

groupeavril.com

Édité par la Direction du Développement Durable du Groupe Avril

© Groupe Avril – Tous droits réservés (décembre 2019)